

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 5 décembre 2023, à 19 h**

**Centre récréatif Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2023, à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DES DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234561017

Approuver le renouvellement de la reconnaissance de 110 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics – 1239285002

Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais), au montant de 257 659,98 \$, taxes incluses et un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc., au montant de 94 566,94 \$, pour un montant total de 352 226,92 \$ taxes, incidences et contingences incluses pour la location de camions de transport en vrac de différentes matières pour la Division de la voirie ainsi que pour la Division de l'horticulture et des parcs pour une durée de deux ans dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 23-20101 (3 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239366019

Reconduire le contrat à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour un montant de 211 607,77 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage d'arbres de rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2024. Appel d'offres public numéro 21-19055.

20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239366023

Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2024 du programme Éco-quartier, au montant de 242 304,69 \$, taxes incluses et comprenant 5 110 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP23-13 (1 offre de service)

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1238274006

Octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Direktion 360 inc., un contrat de services professionnels, pour la conception et la surveillance de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 638,35 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 305 961,77 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP23-06 (3 soumissionnaires)

20.05 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239366022

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PARC23-09 pour la bonification des aménagements du parc de la Traversée de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

20.06 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1236913001

Autoriser une dépense additionnelle de 7 490,05 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences à la firme Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C, dans le cadre du contrat de réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson situées respectivement au 3535, 36e Avenue et au 9175, boulevard Perras, faisant passer le montant total de la dépense de 89 880,56 \$ à 97 370,61 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP21-06.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1232971014

Octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 90 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2024, tel qu'il suit : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les conventions à cet effet.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1232971015

Octroyer une contribution financière de 208 212 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la réalisation du projet dans le cadre du Fonds local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1234561007

Octroyer une contribution financière de 6 649 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1234561008

Octroyer une contribution financière de 21 973 \$ à Club Gymnacentre inc. pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1234561009

Octroyer une contribution financière de 15 217 \$ à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1234561010

Octroyer une contribution financière de 84 310 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1234561011

Octroyer une contribution financière de 96 900 \$ à Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1234561012

Octroyer une contribution financière de 63 008 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.15 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1234561013

Octroyer une contribution financière de 719 463 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.16 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234561014

Octroyer une contribution financière de 21 076 \$ à Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.17 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234561015

Octroyer une contribution financière de 66 105 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

20.18 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239366020

Octroyer une contribution financière de 11 242 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2024. Approuver la convention et les virements de crédits à cet effet.

20.19 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1232971013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 504 020 \$, réparti aux 13 organismes suivants et ce, pour l'année 2024 et 2025 : Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 54 746 \$, Maison de la famille RDP pour un montant de 40 000 \$, Initiative 1,2,3 Go RDP pour un montant de 33 000 \$, Don Bosco Youth leadership centre pour un montant de 13 200 \$, Maison des jeunes de PAT pour un montant de 30 000 \$, Centre communautaire Le Relais du Bout pour un montant de 20 000 \$, Les Relevailles pour un montant de 74 118 \$, Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 301 051 \$, Carrefour Jeunesse emploi de RDP pour un montant de 92 693 \$, Équipe RDP pour un montant 283 622 \$, Société Ressources-Loisirs de PAT Inc. pour un montant de 267 300 \$, Ballons intensifs pour un montant de 98 000 \$, Carrefour Jeunesse emploi PAT pour un montant de 87 329 \$, Centre des femmes ME/PAT pour un montant de 108 961 \$, pour le financement de projets dans le cadre du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal Axe 1 et 2. Approuver les conventions à cet effet.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1232468009

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 23 septembre au 27 octobre 2023. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'octobre 2023 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2023.

30.02 Reddition de comptes

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1237960015

Déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire de novembre 2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.03 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 6 octobre 2023.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1239907008

Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Sainte-Maria Goretti et 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence St-Enfant-Jésus, le tout pour l'organisation de leurs activités.

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1232971012

Approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse". Autoriser Madame Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1233704007

Autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à engager la somme de 54 756.52 \$, taxes incluses, pour des conventions de spectacle de la saison estivale 2024 pour les festivités entourant le 350e anniversaire de Pointe-aux-Trembles. Autoriser l'affectation de surplus de gestion de 50 000 \$ et les virements de crédits à cet effet.

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1234860011

Autoriser l'achat de cinq billets pour la participation de quatre élues et d'un représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au Sommet de l'Est de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, le 13 novembre 2023, au montant de 684,10 \$, taxes incluses.

30.08 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235298003

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

40 – Réglementation

ADOPTION

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1237960012

Adoption du règlement numéro RCA23-30118 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) ».

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1234860008 – ADDENDA

Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA23-30119 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) ».

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1235270011

Adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 « industrie moyenne » (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

DÉROGATION MINEURE

40.04 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235909009

Approuver, conformément à la recommandation favorable du Comité d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement à la localisation en cours avant et aux dimensions des boîtiers de distribution électrique requis pour l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques pour un bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot numéro 2 385 360.

40.05 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235909011

Approuver, conformément à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement aux dimensions des boîtiers de distribution électrique requis pour l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, pour un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 4 110 273.

ORDONNANCE

40.06 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1233163002

Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2023. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

40.07 VACANT

40.08 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236552002

Édiction de l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-030 pour l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite de 7 mètres près du 11531, rue Victoria.

40.09 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236552003

Édiction de l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-031 afin d'autoriser le retrait d'un espace de débarcadère pour personnes à mobilité réduite près du 10170, 5e Rue et d'abroger l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)005.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235298004

Désigner un membre du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat de deux ans, débutant le 5 décembre 2023 et se terminant le 4 avril 2025.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1234860010

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 45

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1234561017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de la reconnaissance de 110 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Il est recommandé :
d'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le renouvellement de la reconnaissance des 110 organismes suivants pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 :

Organismes reconnus	Catégorie	Période
1, 2, 3 Go Pointe-de-l'île	C	01-01-2023 au 31-12-2028
155e groupe Scout Ste-Germaine Cousin	B	01-01-2024 au 31-12-2028
266e groupe Scout Pointe-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
AFEAS de Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
AQDR Pointe de l'île de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Action secours, vie d'espoir	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association bénévole de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est	C	01-01-2024 au 31-12-2028

Association communautaire Marie-Auxiliatrice	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association de soccer de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association des gens d'affaires de Rivière-des- Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association du baseball amateur de Pointe-aux- Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association du hockey mineur de Pointe-aux- Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de la Pointe de l'île	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association italienne d'aide aux personnes âgées de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association sclérose en plaques Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Axia services	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Boscoville	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Bouge-Bouge	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour familial Les Pitchou	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour jeunesse-emploi PATME	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre d'aide et de développement de la famille de l'Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de développement des compétences éducatives et des habiletés sociales	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre d'entraide aux familles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de promotion communautaire Le Phare	A	01-01-2024 au 31- 12-2028
Centre des familles exceptionnelles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre des femmes de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028

Centre éducatif Espace 7000	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre local d'initiatives communautaires du Nord-Est de Montréal (CLIC)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Cercle des fermières de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Cercle des fermières du Bout-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Chambre de commerce de la Pointe-de-l'île	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Chevaliers de Colomb conseil 2759 Montréal-Est	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club BMX Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club d'agilité de Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de balle les oiseaux de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Cipriani du chalet de parc Pasquale-Gattuso	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Le Fiamme d'Oro	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or II Faro	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Sainte-Germaine-Cousin	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Sainte-Maria-Goretti	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de soccer Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de volleyball Les Wonders	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club Gymnacentre	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club optimiste Montréal-Colombo	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club optimiste Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club sport Bocce Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club Trois Plumes	B	01-01-2024 au 31-12-2028

Comité de citoyens du chalet de parc Samuel-Morse	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation de cinéma Station VU	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation Mainbourg	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corps de cadets 2908 Beauvoir	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Corps de cadets de la marine royale canadienne 233 Le St-Étienne	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Cuisine collective à toute vapeur	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Dojang de Taekwon-Do ITF Sylvain Boucher	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Éco de la Pointe-aux-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Équipe RDP	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Fédération de hockey mineur de l'Est	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Groupe folklorique Abruzzese de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Infologis	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Initiative 1, 2, 3 Go Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Jardin communautaire Les arpens verts	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Je réussis	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Jeunes Marins Urbains	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Juni-sport	B	01-01-2024 au 31-12-2028
L'Anonyme U.I.M.	C	01-01-2024 au 31-12-2028
L'Art-Rivé, Centre de jour de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
La CDC de la Pointe - Région Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
La compagnie des autres	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Centre de l'enfance de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028

Le Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Réseau de l'Est de l'île pour les services en anglais (REISA)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Amis de l'est pour la déficience intellectuelle	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Ballons intensifs	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Boules de l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Doyens de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Petits soleils de la Pointe-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Relevailles de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Ligue des cadets de l'air - Escadron 4 de Maisonneuve	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Ligue navale de Pointe-aux-Trembles - CCLN Le Harfang 186	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison de la famille Coeur à Rivière	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison des Jeunes de Rivière-des-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison des Jeunes Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Pointe-aux-Fêtes	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Regroupement des jardins communautaires des Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Réseau alimentaire de l'Est de Montréal (RAEM)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Ringuette Longue-Pointe	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Service d'aide à l'emploi de l'Est	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Société historique de Rivière-des-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	D	01-01-2024 au 31-12-2028
Théâtre de l'oeil ouvert	B	01-01-2024 au

		31-12-2028
Union métropolitaine des sans-filistes	C	01-01-2024 au 31-12-2028

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2023-11-23 17:43

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1234561017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de la reconnaissance de 110 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est pour recommander l'approbation du renouvellement de la reconnaissance de 110 organismes à but non lucratif qui ont déposé une demande à cet effet à l'arrondissement étant donné que leur reconnaissance actuelle se termine le 31 décembre prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 30 04 0094	Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA23 30 11 0367	Approbation des modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

DESCRIPTION

Les demandes de reconnaissance des 110 organismes ont fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et une catégorie a été attribuée selon la classification définie dans la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
 La mise à jour des organismes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance modifiée est jointe au présent dossier en pièces jointes et sera ajoutée à l'annexe B du Règlement sur les tarifs 2024, Règlement RCA23-30119

JUSTIFICATION

La reconnaissance d'un organisme par le conseil d'arrondissement est un préalable pour obtenir du soutien de l'arrondissement depuis le 1er janvier 2019. La catégorisation des organismes permet de prioriser l'attribution du soutien et d'optimiser l'utilisation des

ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun soutien financier n'est lié au processus de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance.

MONTRÉAL 2030

La Politique répond à l'objectif "9" qui est de "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" en reconnaissant les organismes avec lesquels l'Arrondissement entretient des relations sur son territoire. Elle répond aussi à la priorité "19" qui est "d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins" en permettant de déployer une offre services en adéquation avec les besoins des populations locales, de concert avec les actrices et acteurs locaux de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les organismes reconnus peuvent bénéficier d'un soutien professionnel, promotionnel, financier, événementiel, physique et matériel, ce qui favorise le développement d'une offre de services et d'activités dans le but de répondre aux besoins de la population sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2023 : suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise à chacun des organismes reconnus pour officialiser leur renouvellement de reconnaissance, les informer de leur classification et des modalités reliées à celle-ci. En cours d'année : l'organisme reconnu doit informer son répondant de tout changement concernant sa gouvernance et respecter ses obligations pour maintenir sa reconnaissance. Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité.

La reconnaissance se termine le 31 décembre 2028 et est renouvelable à la fin de ce terme, au terme duquel une demande de renouvellement est requise, selon la procédure en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 21 novembre 2023
Julie BOISVERT, 10 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
Directrice

Le : 2023-11-21

**Dossier # : 1239285002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais), au montant de 257 659,98 \$, taxes incluses et un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc., au montant de 94 566,94 \$, pour un montant total de 352 226,92 \$ taxes, incidences et contingences incluses pour la location de camions de transport en vrac de différentes matières pour la Division de la voirie ainsi que pour la Division de l'horticulture et des parcs pour une durée de deux (2) ans dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 23-20101 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'octroyer deux contrats soit un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais), au montant de 257 659,98 \$, et un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc., au montant de 94 566,94 \$, pour un montant total de 352 226,92 \$ pour la location de camions de transport en vrac de différentes matières pour la Division de la voirie ainsi que pour la Division de l'horticulture et des parc. Appel d'offres public numéro 23-20101 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 352 226,92 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement des entreprises 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais) et Les Pavages Dancar (2009) inc.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 17:52

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239285002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais), au montant de 257 659,98 \$, taxes incluses et un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc., au montant de 94 566,94 \$, pour un montant total de 352 226,92 \$ taxes, incidences et contingences incluses pour la location de camions de transport en vrac de différente matières pour la Division de la voirie ainsi que pour la Division de l'horticulture et des parcs pour une durée de deux (2) ans dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 23-20101 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie ainsi que la Division de l'horticulture et des parcs requièrent le service de location de camions de transport en vrac afin d'assurer le fonctionnement de plusieurs tâches dans l'arrondissement comme le transport de terre, de paillis ou de feuille. Les activités sont planifiées tout au long de l'année et sont généralement planifiées à l'avance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3009 0250

Octroyer un contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Les pavages Dancar (2009) inc., au montant de 15 728,58 \$ pour le lot 3, taxes incluses et un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. au montant de 117 619,43 \$ pour les lots 1, 2 et 4, taxes incluses, pour la location de camions de transport en vrac de différente matières pour la Division de la voirie ainsi que pour la Division de l'horticulture et des parcs pour une durée de un (1) an dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et autorisation d'une dépense approximative de 133 348,01\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19422 (3 soumissionnaires). Et approuver les virements de crédits nécessaires.

CA22 30 02 0007

Octroi d'un contrat gré à gré avec une OBNL à la compagnie Transvrac Montréal Laval Inc. au montant de 136 253,60 \$ pour la fourniture d'un service de location de camion de transport en vrac de différentes matières pour les division de la voirie et des parcs pour une durée de quatorze (14) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et autorisation d'une dépense approximative de 136 253,60 \$, taxes incluses, contrat gré à gré numéro TP21-31. Et autoriser les virements de crédits nécessaires.

DESCRIPTION

La présente vise à autoriser la location de camions de transport en vrac afin d'être en mesure de procéder à des travaux de transport de matières diverses de l'arrondissement pour une durée de deux (2) ans.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été publié le 11 octobre 2023 sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans Le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2023. La période de validité des soumissions est de 90 jours. Il y a eu 3 soumissionnaires. Les adjudicataires ne se retrouvent pas sur la liste du RENA. Les adjudicataires ne se sont pas rendus non conformes en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne se trouvent pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

Une conformité administrative a été faite par le Service de l'approvisionnement et une conformité technique a été faite par l'arrondissement sur les soumissions des plus bas soumissionnaires conformes qui sont 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais) et Les Pavages Dancar (2009) inc.

L'utilisation de ce service de location de camions pour le transport en vrac est essentielle au bon fonctionnement de l'arrondissement autant pour la Division de la voirie que pour la Division de l'horticulture et des parcs. Sans ce contrat, la Division de la voirie ne sera pas en mesure de faire la disposition de la terre excavée lors des travaux d'aqueduc et d'égout et ne serait pas plus en mesure de faire le transport des feuilles à l'automne vers les sites de disposition.

De plus, pour ce qui est de la Division de l'horticulture et des parcs, le transport du paillis et le transport de terre sont tous les deux nécessaires à leurs opérations

Analyse des prix soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis Lot 1 tx incl. (Sans taxes)	Prix soumis Lot 2 tx incl. (Sans taxes)	Prix soumis Lot 3 tx incl. (Sans taxes)	Prix soumis Lot 4 tx incl. (sans taxes)
9082-8179 Québec inc. (Excavation M De Luca)	279 389,25 \$ (243 000,00 \$)	-	-	-
9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais)	257 659,98 \$ (224 100,00 \$)	41 735,93 \$ (36 300,00 \$)	55 647,90 \$ (48 400,00 \$)	-
Les Pavages Dancar (2009) inc.	1 334 859,75 \$ (1 161 000,00 \$)	40 528,69 \$ (35 200,00 \$)	54 038,25 \$ (47 000,00 \$)	-
Dernière estimation réalisée	301 627,08 \$ (262 341,45 \$)	50 271,18 \$ (43 723,58 \$)	67 028,24 \$ (58 298,10 \$)	17 994,60 \$ (15 650,88 \$)
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de	622 969,66 \$	41 132,31 \$	54 843,08 \$	0 \$

soumissions)				
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	141,8 %	1,5 %	1,5 %	0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	1 077 199,77 \$	1 207,24 \$	1 609,65 \$	0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	418,1 %	3,0 %	3,0 %	0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	- 43 967,10 \$	- 36 396,07 \$	- 48 528,10 \$	0 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-14,6 %	-19,4 %	- 19,4 %	0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	1 077 199,77 \$	1 207,24 \$	1 609,65 %	0 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	418,1 %	3,0 %	3,0 %	0 %
Total			352 226,92 \$	

Pour ce qui est du lot 4, comme il n'y a eu aucun soumissionnaire, nous serons obligés d'aller avec un contrat gré à gré afin de combler nos besoins.

Un suivi du rendement des entrepreneurs 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais) et Les Pavages Dancar (2009) inc. sera effectué durant toute la durée du contrat afin de faire une évaluation des adjudicataires à la fin du contrat.

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la Direction des travaux publics appuie la recommandation d'octroyer ces contrats de location de camions de transport en vrac à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais) pour le lot 1 et à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc. pour les lots 2 et 3.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à 100 % par le budget de fonctionnement de l'arrondissement. Le détail est présenté dans la certification de fonds des finances.

Le contrat d'appel d'offres public sera réparti de la manière suivante entre les deux divisions:

Le lot 1 sera financé par les activités de l'aqueduc de la Division de la voirie.

Les lots 2 et 3 seront financés par la Division de l'horticulture et des parcs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un contrat de location de camions de transport, qui sont des appareils fonctionnant à essence et qui n'ont pas d'équivalent électrique pour le moment, dont nous avons impérativement besoin afin de pouvoir répondre aux besoins en transport de vrac pour l'ensemble de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, plusieurs contrats gré à gré devront être réalisés avec plusieurs petites compagnies de transport afin de pallier à nos besoins en transport et augmenteraient donc les chances de dépassement de coût des contrats.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 2023-12-05

Début du contrat : 2024-01-01

Fin du contrat : 2025-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 9 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André DESROCHERS
Agent technique - Égout et Aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-09

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1239366019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire le contrat à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour un montant de 211 607,77 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage d'arbres de rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2024. Appel d'offres numéro 21-19055.

Il est recommandé :

- de reconduire le contrat à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour un montant de 211 607,77 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage d'arbres de rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2024, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-19055;
- d'autoriser le montant de la dépense assumée à 100 % par l'arrondissement;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- de ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau).

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 20:54

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239366019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire le contrat à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour un montant de 211 607,77 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage d'arbres de rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2024. Appel d'offres numéro 21-19055.

CONTENU

CONTEXTE

L'élagage des arbres en ville est une nécessité incontournable au regard de l'évolution constante de la forêt urbaine et du partage de son espace avec les habitants, les infrastructures aériennes et souterraines, les véhicules, les bâtiments, etc. L'arrondissement procède à des travaux annuels d'entretien par le biais d'élagage cyclique approprié en vue d'assurer la sécurité des usagers, des biens publics et privés. Ces opérations répondent aux objectifs du plan local de développement durable qui vise justement la préservation et le développement du patrimoine arboricole. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrit le présent contrat qui vise également la continuité des programmes d'entretien déjà entamés. Les rues concernées seront déterminées selon le besoin, la date des dernières opérations d'élagage et selon les demandes citoyennes jugées recevables. Ces élagages répondent à des critères bien établis et les interventions ont pour but de garantir aux citoyens un maximum de sécurité lors du dégagement des lampadaires, des panneaux de signalisation, des toits des maisons, etc.

L'arrondissement a la responsabilité d'entretenir ces arbres et de les maintenir en bonne condition car leur présence est indissociable à une bonne qualité de vie, à la lutte contre les îlots de chaleur ainsi qu'aux changements climatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1229366001 - **CA23 30 02 0006** adopté le 7 février 2023 par le conseil d'arrondissement. D'autoriser le renouvellement d'une année supplémentaire du contrat accordé à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour les travaux d'élagage d'arbres des rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 21-19055. D'autoriser une dépense de 207 458,60 \$, taxes incluses à cet effet.

1216183017 - **CA22 30 02 0005** adopté le 1er février 2022 par le conseil d'arrondissement. D'octroyer, au seul soumissionnaire, soit à la firme 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), le contrat pour des travaux d'élagage d'arbres de rue dans

l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit au montant de 203 390,78 \$, taxes incluses avec la possibilité de deux prolongations du contrat de 12 mois. Appel d'offres public numéro 21-19055.

DESCRIPTION

L'arrondissement a requis les services de l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau) pour les travaux d'élagage d'arbres de rues dans l'arrondissement, tel qu'indiqué au contrat adjudgé à la suite de l'appel d'offres public numéro 21-19055, adjudgé lors de la séance régulière du mois de février 2022.

Un contrat est présentement terminé pour la saison 2023 et est renouvelable pour une prolongation additionnelle à la discrétion de l'arrondissement, sous réserve d'un avis écrit au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat.

L'arrondissement souhaite renouveler le contrat pour une année supplémentaire tel que prévu aux documents de l'appel d'offres 21-19055, et ce, afin d'être en mesure de procéder aux travaux d'élagage d'arbres de l'arrondissement en support aux équipes internes.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite faire appel à des ressources externes pour rencontrer les objectifs d'entretien des arbres et continuer le processus déjà entamé depuis l'année 2017. Le présent contrat s'inscrit dans cette démarche puisqu'il permettra de dédier les équipes internes d'élagueurs aux travaux urgents, d'élagages ponctuels et d'abattages alors que la firme externe assurera les opérations d'élagage cyclique des arbres de rues et ce, en fonction des besoins de chaque arbre. De cette façon, l'arrondissement souhaite rencontrer les attentes de la population à cet égard et, par le fait même, réduire le nombre de requêtes d'interventions ponctuelles qui pourraient s'ajouter à celles déjà reçues.

Ce contrat permettra d'être proactif envers la gestion du patrimoine arboricole de l'arrondissement et constituera un investissement à long terme à l'égard des services écosystémiques que les arbres nous confèrent. Les risques de bris et les possibilités d'accidents sont réduits et les arbres sont maintenus en bonne santé. Ce contrat favorisera une perception positive de la part des citoyens à l'égard des efforts mis par l'arrondissement en matière de préservation de la forêt urbaine et à la réduction des risques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 211 607,77 \$, taxes incluses, pour un montant net de ristournes de 193 226,10 \$. Elle est assumée à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (actions 2 et 19 du Plan climat). Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de cette décision pourrait entraîner des retards additionnels importants quant aux requêtes des citoyens et ainsi avoir un impact sur la sécurité de la population et des infrastructures.

L'octroi de ce contrat permettra de maintenir le patrimoine arboricole en bon état, de diminuer les risques qui y sont associés et permettre de réduire les requêtes citoyennes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA 5 décembre 2023

Début des travaux : janvier 2024

Fin des travaux : décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SCHEFFER
agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-11-12

**Dossier # : 1239366023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2024 du programme Éco-quartier, au montant de 242 304,69 \$, taxes incluses et comprenant 5 110 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP23-13.

Il est recommandé :

- d'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2024 du programme Éco-quartier, au montant de 242 304,69 \$, taxes incluses et comprenant 5 110 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP23-13;
- d'autoriser une dépense de 242 304,69 \$, taxes incluses, comprenant 237 194,69 \$ pour la réalisation du Plan d'action Éco-quartier 2024 et de 5 110 \$ pour la gestion du projet pilote pour la garde de poules pondeuses;
- d'autoriser les virements de crédits nécessaires;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 21:06

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239366023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2024 du programme Éco-quartier, au montant de 242 304,69 \$, taxes incluses et comprenant 5 110 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP23-13.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a pour idéal une politique environnementale efficiente répondant aux exigences et enjeux de notre époque. La création en 1995 du programme Écoquartier reste l'une des étapes majeures de cette stratégie dont l'un des mandats et défis à moyen et long terme est le changement de culture dans la conduite écocitoyenne. En effet, promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes quotidiennes des Montréalais reste un défi de taille qui nécessite la contribution de tous avec pour but ultime un cadre de vie plaisant et attrayant. Depuis 2003, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a développé un partenariat avec l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies, en lui confiant, par l'intermédiaire d'une convention de contribution financière annuelle, le mandat de promouvoir et de mettre en oeuvre les différentes activités liées au programme sur ton territoire.

La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2023. Afin de poursuivre cette collaboration, le présent dossier recommande d'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation du Plan d'action 2024 du programme Éco-quartier, au montant de 242 304,69 \$, taxes incluses et comprenant 5 110 \$ pour la poursuite du projet pilote pour la garde de poules pondeuses (voir Annexe B1). Par ailleurs, les termes de référence du programme Éco-quartier (Annexe A) ont été révisés afin de mieux répondre aux besoins, aux attentes et aux priorités de l'arrondissement en matière de transition écologique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0398 (21 décembre 2022) : Octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du plan d'action 2023 - programme Éco-quartier - Gestion du projet pilote-Garde de poules pondeuses -1er janvier au 31 décembre 2023 - autoriser - virement de crédit - de 237 089 \$

CA21 30 12 0346 (7 décembre 2021) : Octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du plan d'action 2022 - programme Éco-

quartier - 1er janvier au 31 décembre 2022 - autoriser - virement de crédit - 266 386,89 \$

CA21 30 06 0180 (1 juin 2021) : Octroi - contribution financière - non récurrente- Éco de la Pointe-aux-Prairies - Projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses - Période 1 juin au 31 décembre 2021 - approuver - projet de convention - 9 387,40 \$

CA20 30 12 0363 (1er décembre 2020) : Approbation - contribution - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - programme Éco-quartier - année 2021 -autoriser - virement de crédit - 229 962,84\$

CA20 30 06 0143 (2 juin 2020) : Modification - convention - contribution financière - organisme - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du programme éco-quartier - année 2020

DESCRIPTION

Déployé dans le cadre de la mission environnementale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le programme Éco-quartier est un service de proximité qui a pour but de promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes de vie de la population de l'arrondissement en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. La stratégie employée dans le cadre du programme place la population au coeur des interventions en misant d'une part, sur l'ISÉ (information, sensibilisation et éducation) et d'autre part, sur la mobilisation et la participation directe des citoyennes et citoyens dans des activités et des projets qui visent l'amélioration de leur cadre de vie. Afin de poursuivre son engagement en matière d'environnement, l'arrondissement confie à un OSBL local, voué à l'environnement, la gestion du programme Éco-quartier sur l'ensemble de son territoire.

Depuis 2020, la DDTÉT est responsable de l'application de la convention signée à cet effet avec l'organisme mandataire et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Afin d'assurer un bon service à la communauté, cette entente fait l'objet d'un suivi périodique et d'une évaluation annuelle par l'arrondissement.

L'organisme, quant à lui, est responsable de la réalisation des actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation. Il doit également s'assurer de rejoindre les citoyennes et citoyens afin qu'ils puissent profiter des différents services offerts et de faire rayonner le programme Éco-quartier.

L'arrondissement lui demande de se consacrer aux quatre (4) grands volets d'intervention suivants dans son Plan d'action :

- l'écocitoyenneté et la consommation responsable des ressources;
- la gestion des matières résiduelles et les 3R-V;
- le verdissement et la biodiversité urbaine;
- l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie.

Pour 2024, près d'une trentaine d'actions seront réalisées en lien avec l'un ou l'autre de ces champs d'action dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions (voir annexe B1). Ces interventions demeurent à dimension communautaire et à l'échelle du territoire de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Depuis sa création en 1995, le programme Éco-quartier a démontré sa pertinence et son

importance concernant l'éducation relative à l'environnement auprès des Montréalais. Il s'agit effectivement d'un moyen efficace de sensibiliser la population. Son apport est essentiel à l'atteinte des objectifs que l'arrondissement s'est donné en la matière. De nombreux projets ont vu le jour depuis son implantation et l'engouement des citoyens autour de ceux-ci démontrent qu'ils sont prêts à agir pour améliorer leur milieu de vie.

Depuis 2003, l'organisme local Éco de la Pointe-aux-Prairies porte le programme Éco-quartier sur le territoire de l'arrondissement. Grâce à son expertise, son engagement et son degré d'implication dans le milieu, il a pu remplir son mandat à la satisfaction de l'arrondissement et se positionner, à juste titre, comme la référence principale en matière d'environnement auprès des citoyens. Les résultats obtenus à ce jour justifient la poursuite de la collaboration entre l'arrondissement et l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. Par ailleurs, cela permettra de maintenir une continuité dans les interventions menées au sein de la communauté tout en conservant l'expertise développée par ce même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale du contrat de service pour la gestion du programme Éco-quartier en 2024 s'élève à 242 304,69 \$, taxes incluses.

Un montant de 237 194,69 \$ taxes incluses sera financé par le budget dédié à la gestion des matières résiduelles (GMR).

Un montant de 5 110 \$ taxes incluses sera financé par le budget dédié à l'agriculture urbaine.

Le détail du financement se trouve dans l'intervention des finances de l'arrondissement.

Il importe de préciser qu'en début d'année 2024, l'Eco-Pap déposera à l'arrondissement son budget ventilé, de façon à pouvoir suivre adéquatement l'avancement du mandat.

MONTRÉAL 2030

Le plan d'action 2024 du programme Éco-quartier, contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, du Plan Climat 2020-2030, du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026, de la Planification stratégique 2021-2031 de RDP-PAT et du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022.

Voir Grille Montréal 2030 et Arrimage planifications municipales en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le conseil d'arrondissement prend la décision de ne pas octroyer la somme demandée dans le cadre de la convention pour le programme Éco-quartier, la prestation des services décrite à l'Annexe B1 de la convention ne sera pas réalisée. Si la décision est reportée, l'organisme mandataire serait contraint de suspendre temporairement ses activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme Éco-quartier et des activités prévues au Plan d'action 2024 s'effectue principalement par l'organisme mandataire et fera l'objet d'un plan de communication annuel. Toutes les opérations de communication déployées par l'organisme

doivent respecter les exigences du protocole de diffusion et de visibilité du programme Éco-quartier de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (voir Annexe C). L'équipe des communications de l'arrondissement sera impliquée dans certaines opérations de communication liées aux activités prévues dans le Plan d'action 2024. Les dossiers qui feront l'objet de stratégies de communication communes seront identifiés dans le plan de communication annuel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 décembre 2023 : approbation au CA

1er janvier 2024 : début de la convention de services

31 décembre 2024 : fin de la convention de services 2024

Mi-janvier 2025 : dépôt du rapport final pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Maïka BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Maïka BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Maïka BERNATCHEZ, Direction d'arrondissement

Lecture :

Maïka BERNATCHEZ, 16 novembre 2023

Joseph ARAJ, 16 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatma Zohra TIBOURTINE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-11-15

**Dossier # : 1238274006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Direktion 360 inc., un contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 638,35 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 305 961,77 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP23-06 (trois (3) soumissionnaires)

Il est recommandé:

D'octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Direktion 360 inc., un contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 638,35 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP23-06 (trois (3) soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 305 961,77 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

De procéder à une évaluation de rendement de la firme Direktion 360 inc.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 17:53

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238274006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Direktion 360 inc., un contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 638,35 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 305 961,77 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP23-06 (trois (3) soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les deux chaudières à la salle mécanique, le système de déshumidification à la piscine ainsi que trois unités de ventilation principales sont en fin de vie et doivent être remplacés. En plus des équipements à remplacer, quelques travaux additionnels seront effectués afin de régler des problèmes d'inconfort soulevés par les usagers du centre dans les dernières années. Ceux-ci sont principalement attribuables au chauffage et à la ventilation du bâtiment ainsi qu'au système de déshumidification/ventilation de la piscine.

Le Centre Roussin est le 7e plus grand émetteur de GES du Service des immeubles de la Ville (SGPI). De nouvelles exigences en matière d'énergie et d'émissions de GES, applicables lors de la réalisation d'un projet, ont été adoptées en janvier 2020. Afin de respecter ces exigences, une chaudière électrique sera aussi ajoutée dans le cadre du projet. Par conséquent, l'entrée électrique devra aussi être remplacée afin d'en accroître sa capacité.

Puisque le centre Roussin est un centre d'hébergement en cas de mesures d'urgence, les chaudières au gaz doivent aussi être conservées. Elles seront donc remplacées et raccordées à la génératrice pour assurer le maintien des opérations du bâtiment en cas de panne majeure.

Pour des raisons de logistique et pour économiser des coûts, tous les travaux prévus en ingénierie mécanique et électrique ont été combinés dans un seul et même mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 06 0181 - Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement (résolution CA20 30 07 0173), à la firme Induktion groupe conseil inc. dans le cadre du projet de mise aux normes en ingénierie mécanique et électrique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est. Appel d'offres public IMM.SP20-05.

CA23 30 03 0056 - Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-08, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin,

situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

CA22 30 04 0065 - Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-01, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

CA20 30 07 0173 - Octroyer un contrat de services professionnels à la compagnie Induktion groupe conseil Inc., au montant de 192 583,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de mise aux normes en ingénierie mécanique et électrique au Centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, et ce, conformément à l'appel d'offres public IMM.SP20-05 (1 seul soumissionnaire). Autoriser une dépense totale de 254 691,19 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public a été publié le 10 octobre dernier dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans Le Journal de Montréal. La durée totale de l'appel d'offres a été de 28 jours calendriers. Comme stipulé dans les clauses administratives spéciales, dans le présent contrat, l'arrondissement avait demandé aux soumissionnaires d'effectuer une visite obligatoire des lieux. Trois firmes ont fait la visite obligatoire et ont déposé une offre.

Trois (3) addenda ont été publiés.

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et trois (3) ont déposé une soumission. Le preneur du cahier des charges qui n'a pas soumissionné nous a fait parvenir un avis de désistement.

Les soumissions ont été ouvertes le mercredi 8 novembre 2023 à 11h00. Le comité de sélection a été tenu le mercredi 15 novembre à 13h00.

JUSTIFICATION

La firme Direktion 360 inc. a présenté une offre de service en tout point conforme à l'appel d'offres. Après examen par le comité d'évaluation, elle a obtenu un pointage suffisant nous permettant d'ouvrir la 2e enveloppe. Le prix soumis par cette firme est de 226 638,35 \$, toutes taxes incluses. Ce qui représentait un écart de - 66,73839443 % avec l'estimation. L'estimation du coût des services professionnels est basée sur l'estimation du coût des travaux qui a été réalisée par une firme externe à la fin de l'année 2022. Le marché semble vouloir se stabiliser à la suite des hausses importantes des dernières années. Nous observons de grandes fluctuations sur le marché de la construction depuis quelque temps. Ces écarts sont difficilement explicables.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de services professionnels au montant de 226 638,35 \$, toutes taxes incluses, à la firme Direktion 260 inc.

Voici le résultat de l'analyse des offres en référence dans le tableau ci-joint:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Total (taxes incluses)
Direktion 260 inc.	83	5,868380175	197 119,68 \$	226 638,35 \$
Mathieu Roy & associés inc.	79	4,079938327	275 000,00 \$	316 181,25 \$
Bouthillette Parizeau inc.	91	3,756059843	326 500,00 \$	375 393,38 \$
Dernière estimation (interne)			592 634,29 \$	681 381,27 \$

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)	- 395 514,61 \$	- 454 742,92 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100	- 66,73839443 %	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - IMM.SP23-06

Professionnels : 226 638,35 \$ taxes incluses

+ Contingences : 45 327,67 \$ taxes incluses

+ Incidences : 33 995,75 \$ taxes incluses

Total (avec taxes) : 305 961,77 \$

Contingences:

Total (avec taxes) : 45 327,67 \$

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Incidences:

Total (avec taxes) : 33 995,75 \$

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents du projet. Par exemple : Laboratoire pour analyse des matériaux.

Le coût maximal de ce projet est de 305 961,77 \$, taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par l'arrondissement par le règlement RCA19-E170.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de construction : CA du 5 décembre 2023

Fin des travaux prévue : Décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 30 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2023-11-16



Dossier # : 1239366022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PARC23-09 pour la bonification des aménagements du parc de la Traversée de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- d'autoriser à ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PARC23-09 pour la bonification des aménagements au parc de la Traversée.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2023-11-14 11:52

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239366022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PARC23-09 pour la bonification des aménagements du parc de la Traversée de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Sillonnant le quartier de Pointe-aux-Trembles d'est en ouest, le parc de la Traversée se situe sur la ligne d'anciennes voies ferrées appartenant au Réseau de Transport Métropolitain (RTM) dont la moitié sud a été louée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à des fins d'aménagement d'un sentier cyclo-pédestre récréotouristique. La première phase, comprenant les sentiers cyclables et pédestres ainsi que les haltes, a été inaugurée en 2021.

Depuis 2016, une mobilisation citoyenne s'active pour la réalisation de ce projet et sa concrétisation est d'une grande importance pour la population. Suite à la réalisation des sentiers pédestres et cyclables et suite à la réception de demandes provenant de groupes de citoyens, une analyse du site a été effectuée afin d'évaluer les besoins supplémentaires pour bonifier le projet initial. En somme, cette analyse a permis d'identifier trois thèmes à bonifier, soit : 1) l'ajout de mobilier urbain adapté pour faciliter les déplacements des personnes ayant des besoins particuliers ou pour ceux souhaitant prendre des pauses plus fréquentes, 2) l'intégration de sentiers ludiques pour dynamiser la marche des plus jeunes et 3) la plantation d'arbres afin de créer des points d'ombre sur l'ensemble du parc.

Le projet de bonification s'inscrit donc en continuité de la première phase dans la volonté de l'arrondissement de permettre la réappropriation d'une partie de l'emprise ferroviaire à l'ensemble de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 3006 0188 - Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement inclusif urbain PAUI (sommaire décisionnel 12396601).

CA21 3004 0088 - Aménagement et construction d'une piste cyclable et d'un sentier piéton sur la friche ferroviaire (sommaire décisionnel 1211528009).

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil d'arrondissement de ne pas donner suite à cette procédure d'appel

d'offres.

JUSTIFICATION

La période d'appel d'offres s'est étalée du 16 octobre au 8 novembre 2023. Douze (12) firmes ont été preneurs des documents d'appel d'offres et huit (8) d'entre elles (66 %) ont déposé des soumissions, qui ont toutes été jugées conformes.

Conformément aux plans et devis de la soumission no PARC23-09, la firme Pavage des Moulin inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est toutefois largement supérieur à la dernière estimation réalisée pour ce projet. L'écart des prix déposés dépasse de manière trop importante l'estimé pour procéder à ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il est demandé de ne pas donner suite au contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Direction du développement du territoire et des études techniques étudiera plusieurs stratégies afin d'obtenir des soumissions à des coûts qui s'approchent davantage à ceux estimés par les professionnels.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie BOURE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-11-12



Dossier # : 1236913001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 7 490,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat IMM.SP21-06 accordé à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c, (CA21 3012 0329), pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson situées respectivement au 3535 36e Avenue et au 9175, boulevard Perras, majorant ainsi le montant total des contingences à 14 980,10 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 7 490,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat IMM.SP21-06 accordé à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c, (CA21 3012 0329), pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson situées respectivement au 3535 36e Avenue et au 9175, boulevard Perras, majorant ainsi le montant total des contingences à 14 980,10 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 20:31

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1236913001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 7 490,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat IMM.SP21-06 accordé à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c, (CA21 3012 0329), pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson situées respectivement au 3535 36e Avenue et au 9175, boulevard Perras, majorant ainsi le montant total des contingences à 14 980,10 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, l'arrondissement a octroyé un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c pour des services d'architecture dans le cadre du projet de réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson. Les projets de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson doivent se conformer à la réglementation sur la rétention des eaux pluviales, telle que spécifiée dans le règlement 2-030, article 119.

L'approbation du dossier par le Service de l'Eau est requise avant de lancer l'appel d'offres pour les travaux de réfection des toitures des deux sites mentionnés, ajoutant ainsi une étape additionnelle à la demande initiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 3012 0329 : Octroi d'un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. au montant de 74 900,46 \$, taxes incluses pour des services professionnels en architecture pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe aux Trembles et de l'aréna René-Masson situées respectivement au 3535 36e Avenue, Pointe-aux-Trembles, QC H1A 3K1 et au 9175 Boulevard Perras, Montréal, QC H1E 3J7 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 89 880,56 \$ taxes, contingences et incidences incluses- Appel d'offres public IMM.SP21-06.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Une augmentation du budget des contingences est nécessaire en raison des honoraires

supplémentaires demandés par la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c pour effectuer les prestations suivantes :

- Transformer le devis en devis de performance pour le projet du garage de la cour de services de PAT et de l'aréna René-Masson;
- Modifier les plans initiaux pour avoir un jeu de plans par bâtiment;
- Coordonner les deux dossiers avec les plans civils;
- Suivi de l'appel d'offres pour les entrepreneurs des deux bâtiments;
- Visites de chantiers supplémentaires, dues au morcellement des deux chantiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du budget des contingences initialement adopté était de 7 490,05 \$, taxes incluses, (10 % du montant de la soumission).

L'augmentation souhaitée pour le budget des contingences est de 7 490,05 \$, taxes incluses, pour un total du budget des contingences de 14 980,10 \$ taxes incluses, ce qui représente 20 % de la valeur du contrat.

La répartition des contingences sera la suivante :

55 % pour garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et 45 % pour l'aréna René-Masson.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, ainsi que des engagements en inclusion et accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid ALHYAN
gestionnaire immobilier(-iere)

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2023-11-15



Dossier # : 1232971014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 90 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2024, tel qu'il suit : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les conventions à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 90 000 \$ réparti aux cinq (5) organismes suivants, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2024: Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$.
- d'approuver les cinq (5) projets de convention à cet effet;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

Organisme	Projet	Contribution financière
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.	<u>Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse</u>	50 000 \$
Centre de promotion communautaire le Phare	Jeunes en action	10 000 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	<u>Prévention de la délinquance MDJ-RDP</u>	10 000 \$
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	Programmation multimédia et social de prévention et	10 000 \$

	d'intervention pour notre communauté de jeunes	
Équipe RDP	Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier Rivière-des-Prairies	10 000 \$

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 16:36

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232971014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 90 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2024, tel qu'il suit : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, l'Arrondissement s'est donné comme priorité de réduire la délinquance jeunesse sur le territoire. Afin de dresser un état de situation, un contrat de services professionnels a été octroyé au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la conception d'un diagnostic local de sécurité en matière de délinquance juvénile. Celui-ci comprend une analyse de la situation en fonction des données policières fournies par le SPVM, en collaboration avec le poste de quartier. Un volet qualitatif a également été intégré par la tenue de groupes de discussion auprès des acteurs jeunesse, des jeunes et des citoyens afin d'assurer l'intégration des perceptions et témoignages de ces divers groupes. Au terme de la réalisation de ce diagnostic, un processus de résolution de problème a été réalisé avec les acteurs jeunesse du territoire. Cet exercice a permis de cerner les causes sous-jacentes à la délinquance et d'identifier des objectifs prioritaires d'intervention pour tout le territoire.

Pour le quartier de Rivière-des-Prairies, les pistes suivantes ont été identifiées :

- 1) Augmenter le soutien aux parents dans leurs habiletés parentales; pour contrer la détresse parentale et renforcer les capacités parentales;
- 2) Favoriser le développement psychosocial des jeunes ainsi que leurs perspectives d'avenir; pour diminuer le sentiment de fatalité et la détresse psychologique des jeunes;
- 3) Sensibiliser les jeunes à la violence sous toutes ses formes, leurs comportements de violence et leurs impacts; pour contrer la banalisation de la violence et développer un esprit critique;
- 4) Sensibiliser les intervenants (et commerçants) aux impacts du racisme et de toutes autres formes de discrimination.

Pour le quartier de Pointe-aux-Trembles, la problématique de la violence interpersonnelle sous toutes ses formes chez les jeunes a été ciblée. La concertation jeunesse s'est

mobilisée autour des quatre (4) grandes causes de la violence interpersonnelle nommées lors du processus de résolution de problème. De cet exercice, les enjeux suivants ont été priorisés :

- 1- Banalisation de la violence : lacunes en matière de sensibilisation auprès des 15 ans et plus.
- 2- Manque d'habiletés sociales : manque de services pour les 17-21 ans. Peu d'activités visant l'affirmation de soi.
- 3- Influence des pairs : aucun intervenant permettant d'assurer un suivi et de mesurer l'impact des démarches entreprises.
- 4- Manque de soutien aux familles : lacunes en matière d'interventions continues et de soutien aux parents de jeunes de 12 à 20 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0357 Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et les montants inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2023 : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les projets de conventions et les virements de crédits à cet effet.

CA21 30 12 0344 Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022: Équipe RDP 10 000\$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000\$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000\$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000\$, et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000\$.

DESCRIPTION

Rivière-des-Prairies

1. Équipe RDP: Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies

Date: 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Équipe RDP propose de renforcer sa présence sur le terrain par une approche de proximité.

Le projet vise la poursuite de la présence d'intervenants autour du pôle René-Masson et dans d'autres lieux sensibles du quartier. L'objectif du projet est d'assurer une présence dans les lieux de rassemblement des jeunes, d'offrir des alternatives à cette clientèle et de les orienter vers des ressources appropriées.

2. Centre de promotion communautaire le Phare: Jeunes en action 2024

Date: 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Le projet présenté vise à offrir un lieu sécuritaire aux jeunes afin de tenir des rencontres de partage favorisant l'épanouissement des jeunes issus du HLM Marie-Victorin. Par la création de liens significatifs avec les intervenants, les jeunes pourront pratiquer diverses activités encadrées, visant l'affirmation de soi, l'engagement et l'écoute, dans une perspective de réduction de la délinquance jeunesse.

3. Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies: Naviguer dans l'adolescence en RV

Date: 15 janvier 2024 au 18 octobre 2024

Le projet vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux sociaux actuels en utilisant la technologie de la réalité virtuelle comme outil d'intervention. Il permettra d'aborder certains sujets

déliçats et de développer les compétences des jeunes dans leur prise de décision.

4. Don Bosco Youth Leadership Centre: Relove RDP

Date: 9 janvier 2024 au 28 juin 2024

Le projet propose une prise en main par et pour les jeunes d'une activité de type friperie, à laquelle se greffent des activités artistiques et musicales afin de développer leurs habiletés sociales et favoriser les échanges.

Pointe-aux-Trembles

Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.: Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse

Date: 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Le projet de lutte à la délinquance permet le maintien du travail de rue pour le territoire de Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Le travailleur de rue intervient auprès des jeunes de 12 à 35 ans directement là où ils se trouvent, dans leurs milieux de vie formels et informels.

JUSTIFICATION

Les interventions proposées dans les cinq projets sont conformes avec les cibles identifiées par le cadre de référence du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse.

Les premiers versements seront remis à la suite de l'approbation de ces projets. La vérification de la conformité des bilans d'étapes et finaux de ces projets sera requise avant de procéder aux différents versements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des contributions financières totalisant la somme de 90 000 \$ sont requises pour financer les cinq (5) projets. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget du programme de soutien financier *Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse*.

Organisme	Projet	Montant recommandé
Centre de promotion communautaire Le Phare inc.	Jeunes en action 2024	10 000 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Naviguer dans l'adolescence en RV	10 000 \$
Don Bosco Youth Leadership Centre	Relove RDP	10 000 \$
Équipe RDP	Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier Rivière-des-Prairies	10 000 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.	Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse	50 000 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus spécifiquement à la priorité 19: offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces sommes permettront de soutenir les organismes communautaires jeunesse actifs sur le terrain, afin que soient poursuivis des projets visant à renforcer la sécurité et à améliorer la

qualité de vie des jeunes à risque. Les six (6) projets proposés se déploient dans différents milieux de vie fréquentés par les jeunes. Ils agissent sur différentes facettes de la vie des jeunes à risque de sorte à offrir un éventail de services adaptés à leurs besoins (écoute, références, espace de discussion, employabilité, lien de confiance, etc.). Dans le contexte des violences vécues dans les dernières années sur le territoire, ces projets sont d'autant plus importants à poursuivre puisqu'ils permettent d'agir en prévention auprès des jeunes et de maintenir les liens avec ces derniers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités indiquées au protocole de visibilité de l'Arrondissement joint en annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet de suivis (rapport d'étape et rapport final) de la part de l'Arrondissement aux dates prévues dans chacune des conventions. Les organismes s'engagent à respecter ces conditions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 novembre 2023
Ghyslain WILSON, 13 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
Directrice

Le : 2023-11-10



Dossier # : 1232971015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'un montant maximum de 208 212 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc., pour la réalisation du projet dans le cadre du Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine RDP-PAT 2024. Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 208 212 \$ pour l'année 2024, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ; cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 17:31

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232971015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'un montant maximun de 208 212 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc., pour la réalisation du projet dans le cadre du Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine RDP-PAT 2024. Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 1982, la Ville de Montréal mettait en place le Programme de sécurité urbaine "Tandem Montréal." En juin 2003, le Conseil municipal adoptait les orientations et grands paramètres du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.

En 2021-2022, une démarche de révision du programme a été effectuée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal, ce qui a permis d'asseoir les cibles d'action prioritaires de l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine.

En 2023, suite à cet exercice, un nouveau programme de financement "Prévention Montréal" a été élaboré.

Pour 2024, le **Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine de RDP-PAT 2024** vise à agir en cohérence et complémentarité avec les autres programmes de financement soutenant le prévention en sécurité urbaine. Il repose actuellement sur les balises de l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine soutenue en 2023. Il vise également à répondre aux besoins et enjeux actuels propres à notre territoire. Pour ce faire, un appel de proposition de projet sur invitation a été effectué pour poursuivre des actions en 2024.

Il est important de rappeler que dans son Plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. Pour ce faire, il place la population au cœur de l'action, notamment en systématisant la participation et l'engagement citoyen, en assurant l'inclusion des personnes et en renforçant la résilience sociale et communautaire. L'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine est une manière d'opérationnaliser ces ambitions

Pour 2024, le Fond local vise à :

- identifier des actions permettant de sensibiliser, former et mobiliser les citoyens face aux enjeux de sécurité urbaine
- identifier des actions permettant la médiation et favorisant la cohabitation sociale
- identifier des actions favorisant la collaboration avec les acteurs du territoire
- identifier des actions reliées à celles du plan d'action de la Table en sécurité urbaine RDP-PAT

Une convention de contribution financière est signée avec l'organisme, afin de permettre un déploiement de diverses actions en matière de sécurité urbaine dans l'arrondissement. Il est prévu de tenir des rencontres de suivis avec l'organisme afin de suivre l'évolution du projet, en cohérence avec les objectifs visés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 3003 0059 Accorder une contribution financière d'un montant maximum de 204 129 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc., pour la réalisation des activités du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements. Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.
CA22 30 02 0012 Octroi d'une contribution financière de 200 126 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour l'année 2022;

CA21 30 02 0020 Octroi d'une contribution financière de 196 202 \$ pour l'année 2021, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles;
Octroi d'une contribution financière additionnelle de 3 398 \$ pour l'année 2021, provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville;

DESCRIPTION

Depuis près de 35 ans, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles est le mandataire dans l'arrondissement pour le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, communément appelé TANDEM. Considérant la révision des programmes de financement en sécurité urbaine, le déploiement du Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine RDP-PAT 2024 s'inscrit dans une année de transition.

L'organisme propose d'outiller les citoyens face aux enjeux de sécurité urbaine et du vivre-ensemble, d'actualiser les connaissances des enjeux des 2 quartiers, d'arrimer, développer et maintenir les liens de confiance et complémentarité avec les partenaires et mettre en lace des actions visant à améliorer la cohabitation sociale et la sécurité des espaces collectifs et publics.

L'intervention auprès des citoyens se déploie à différentes échelles selon les clientèles visées. Par le déploiement d'ateliers dans les écoles du territoire, de formations auprès des aînés et d'initiatives de mobilisation citoyenne, les actions proposées visent à conscientiser les citoyens sur les enjeux de sécurité urbaine et à améliorer la cohabitation sociale. Dans les espaces publics et collectifs, l'organisme prévoit la mise en place d'outils permettant de dresser un portrait des enjeux du quartier et des besoins des citoyens, notamment dans les parcs de l'arrondissement. L'organisme propose également une présence accrue dans différents lieux sensibles de l'arrondissement, où un travail de médiation est nécessaire afin d'atténuer les tensions vécues. Finalement, l'axe partenarial propose une présence soutenue de l'organisme dans les différents lieux de concertation traitant de la sécurité urbaine.

JUSTIFICATION

Par les activités prévues dans le projet déposé, l'organisme continuera de travailler à améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur le territoire. Le bilan des activités effectué en 2023 avec l'organisme permet de constater que la prestation de service répond à des enjeux importants des quartier. L'année 2024 propose de poursuivre l'ajustement des services en fonction de l'évolution des enjeux prioritaires du territoire. De plus, la récente mise en place d'une Table en sécurité urbaine de l'Arrondissement met en lumière l'importance de poursuivre et d'intensifier les efforts en sécurité urbaine. Le soutien financier permettra à l'organisme de poursuivre son travail de prévention et d'intervention auprès de la population de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance	Montant 2024	# d'imputation
Arrondissement RDP-PAT	208 212 \$	2424-0010000-303721-02801-61900-016491

Une contribution financière totalisant la somme de 208 212 \$ provenant du Fond local Action citoyenne en sécurité urbaine RDP-PAT est octroyée à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.

Les bons de commande seront préparés à la suite de l'approbation du présent dossier décisionnel par le conseil d'arrondissement conformément à la séquence des versements prévus à la convention et en fonction des crédits disponibles au budget.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'arrondissement de RDP-PAT, une Table en sécurité urbaine a été mise en place en septembre 2021. Cette table composée de divers acteurs de la communauté a permis d'approfondir les réflexions en matière de sécurité urbaine et travaille à l'élaboration d'un plan d'action. Déjà, de nombreuses priorités et pistes d'actions ont été identifiées par la Table et le projet proposé permet d'offrir une réponse à certaines de ces préoccupations. Ainsi, le déploiement de ce projet s'inscrit dans l'atteinte de certains objectifs fixés par la Table en sécurité urbaine, notamment pour:

- Agir en prévention auprès des jeunes ainsi que sur les manifestations de violence interpersonnelle;
- Agir en prévention sur les manifestations de violence, de fraude, d'incivilité et de criminalité envers les aînés;
- Sensibiliser les citoyens et agir sur les enjeux touchant le sentiment de sécurité perçu ou réel;
- Renforcer les partenariats en matière de sécurité urbaine dans la communauté.

Le projet commence en janvier 2024, il est donc nécessaire qu'une décision soit rendue les plus rapidement possible afin de ne pas retarder son déploiement. Dans la mesure où le dossier serait refusé, les citoyens en subiraient les répercussions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation

changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités indiquées au protocole de visibilité de l'Arrondissement joint en annexe 2 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation. Le programme fera l'objet de suivis de la part de l'Arrondissement aux dates prévues dans la convention. L'organisme s'engage à respecter ces conditions.

Rencontres de suivis durant le projet :

Bilan mi-étape : 30 juin 2024

Bilan final : 31 janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Ghyslain WILSON, 13 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
Directrice

Le : 2023-11-16



Dossier # : 1234561007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 6 649 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 6 649 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-14 11:13

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1234561007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 6 649 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles. Il est le seul organisme à offrir des cours et de l'entraînement d'haltérophilie pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0350	Octroi d'une contribution financière de 6 519 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 12 0338	Octroi d'une contribution financière de 6 391 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0403	Octroi d'une contribution financière de 6 266 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles est un club sportif spécialisé en haltérophilie et est affilié à la Fédération d'haltérophilie du Québec. La contribution financière permet d'offrir des activités d'entraînement en haltérophilie. La clientèle desservie est principalement des jeunes et adultes de 10 à 50 ans de l'arrondissement et donne l'occasion à ces jeunes de participer à un réseau de compétition. C'est environ 288 heures d'activités pour l'année 2024, soit 6 heures par semaine pour une période de 48 semaines. La programmation pour la session hiver-printemps 2024 a été remise à l'arrondissement et celle pour l'automne 2024 sera transmise avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2024.

JUSTIFICATION

Par son offre de services spécifiques, le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles apporte une contribution unique pour la population des deux quartiers. Cette offre de service contribue positivement au développement d'activités sportives de l'arrondissement et favorise une vie active chez les jeunes. La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités par une tarification accessible pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2024, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 6 649 \$ et représente 81 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2024. L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT. L'arrondissement prête gratuitement à l'organisme des installations pour réaliser ses activités au centre Mainbourg.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité # 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Sans cette contribution financière, cette offre de services ne pourrait être dispensée et mettrait en péril l'existence de l'organisme puisque le montant de l'octroi permet principalement de couvrir les frais de représentation des entraîneurs afin de s'assurer de la qualité des entraînements, de la sécurité d'utilisation des équipements et des jeunes participants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose ses relevés de fréquentations, les résultats et listes d'inscription par session sur demande. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melyzane MARION
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
Chef de division.

Le : 2023-11-05



Dossier # : 1234561008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 21 973 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 21 973 \$ à Club Gymnacentre afin de la soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-14 11:18

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1234561008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 21 973 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club Gymnacentre. Il est le seul organisme à offrir des cours en gymnastique artistique pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0351	Octroi d'une contribution financière de 21 542 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à la mission pour l'année 2023. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 12 0339	Octroi d'une contribution financière de 21 120 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à la mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0407	Octroi d'une contribution financière de 20 706 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le Club Gymnacentre est un club sportif spécialisé en gymnastique artistique et est affilié à la Fédération québécoise ainsi qu'à l'Association régionale montréalaise. Les cours offerts par l'organisme se divisent en deux catégories : le volet récréatif qui touche une clientèle mixte (dès l'âge de 18 mois, jeunes, adolescents et adultes) de différents niveaux d'habileté et le volet compétitif qui développe de jeunes athlètes féminines (4 ans et plus) vers les différents niveaux de compétition. L'organisme réalise ses activités dans la palestre du Centre communautaire Le Mainbourg. C'est environ 1000 heures d'activités pour l'année 2024 qui seront offertes. La programmation pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement et celle pour l'automne 2024 sera transmise avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2024.

JUSTIFICATION

Le Club Gymnacentre est le seul organisme à proposer des activités de développement de gymnastique artistique (niveau récréatif et compétitif) dans l'arrondissement. Par son offre de services spécifiques, le Club Gymnacentre apporte une contribution unique pour toute la population de l'est de Montréal. Cette offre de services contribue positivement au développement d'activités sportives de l'arrondissement et favorise une vie active chez les jeunes. La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités à une tarification accessible pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 21 973 \$ et représente 9% des revenus anticipés de l'organisme pour l'année 2024.

L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT.

L'arrondissement prête gratuitement à l'organisme des installations pour réaliser ses activités. Les demandes de réservation de locaux sont effectuées au moins 60 jours avant le début de la session d'activités. De plus, l'organisme a l'occupation exclusive de la palestres, d'un local d'entreposage et d'un bureau administratif au centre Mainbourg.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité # 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien permet particulièrement l'amélioration de la condition physique des jeunes participants et, sans ce soutien financier, l'organisme ne pourrait pas offrir ses activités à un tarif accessible pour la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose ses relevés de fréquentations et les résultats d'inscription sur demande.

Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 6 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melyzane MARION
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
directeur.

Le : 2023-11-05



Dossier # : 1234561009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 15 217 \$ à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 15 217 \$ à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-14 11:25

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1234561009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 15 217 \$ à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles. Il est le seul organisme à offrir des cours de patinage de vitesse et de l'entraînement pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0352	Octroi d'une contribution financière de 14 919 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approbation d'un projet de convention à cet effet.
CA21 30 12 0340	Octroi d'une contribution financière de 14 626 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation d'un projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0402	Octroi d'une contribution financière de 14 339 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation d'un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'organisme est un club sportif spécialisé en patinage de vitesse et est affilié à la Fédération québécoise de patinage de vitesse du Québec et à l'Association régionale de patinage de vitesse de Montréal. Le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles rejoint une clientèle jeunesse et adulte; 95 % de sa clientèle sont des jeunes de 4 à 17 ans, dont la majorité provient du quartier de Pointe-aux-Trembles.

Le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles offre des cours de patinage de vitesse de différents niveaux : récréation, initiation, développement et compétition. Ces cours permettent aux membres du Club de participer à des compétitions telles que les Jeux de Montréal, les Jeux du Québec et les Championnats canadiens. De plus, il est l'hôte d'une compétition régionale d'envergure chaque année, ce qui confirme la capacité de prise en

charge de cet organisme.

Pour l'année 2024, l'organisme souhaite offrir une programmation hebdomadaire de 20 heures sur glace et de 10 heures de hors glace sur une période de 30 semaines. De plus, pour la période estivale, il prévoit offrir 15 heures par semaine sur une période de 12 semaines. La programmation hiver-printemps 2024 a été remise à l'arrondissement et celle pour l'automne 2024 sera transmise avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités accessibles pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2024, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 15 217 \$ et représente 22,7 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2024. L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT. L'arrondissement octroi gratuitement à l'organisme des heures de glace pour ses activités aux arénas René-Masson, Rodrigue-Gilbert et au complexe sportif St-Jean-Vianney. De plus l'organisme a un bureau administratif à l'aréna Rodrigue-Gilbert ainsi qu'un local d'entreposage aux arénas René-Masson et Rodrigue-Gilbert.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité # 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permet à l'organisme de maintenir une tarification accessible pour les jeunes. Toute réduction du montant de la contribution financière proposée entraînerait inévitablement une diminution des services offerts à la population allant même jusqu'à l'annulation de certaines activités. Ce soutien permet particulièrement l'amélioration de la condition physique des jeunes participants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'informations sur sa programmation et possède son propre site internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose ses relevés de fréquentations et les résultats d'inscription annuelle sur demande. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melyzane MARION
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
Directeur.

Le : 2023-11-05



Dossier # : 1234561010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 84 310 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 84 310 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2024 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2023-11-20 16:28

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234561010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 84 310 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, qui réalise des activités pour les adolescents. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour la réalisation de son offre de services d'activités gratuites pour la clientèle adolescente pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0355	Octroi d'une contribution financière de 82 657 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à la mission pour l'année 2023. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 12 0343	Octroi d'une contribution financière de 81 036 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à la mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0399	Octroi d'une contribution financière de 79 447 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

La programmation de la Maison des jeunes de RDP permet de répondre à des besoins de la clientèle adolescente du quartier de Rivière-des-Prairies en offrant des activités à l'image des jeunes et qui sont choisies par et pour les jeunes. L'organisme répond spécifiquement aux besoins par son intervention en plus d'offrir un lieu de socialisation où les jeunes de 12 à 17 ans peuvent s'exprimer. Il offre à ceux-ci une programmation diversifiée adaptée à leurs besoins. Les jeunes de diverses communautés ont l'opportunité de participer à différents projets et activités de loisirs répondant à leurs aspirations. Les adolescents sont accueillis 45 heures par semaine, 50 semaines par année. La Maison des jeunes RDP est accessible à l'heure du dîner durant la période scolaire et après l'école

ainsi que durant la période de vacances estivales. Les principales activités offertes sont le hockey cosom, la danse, le basketball, l'aide aux devoirs, les activités du Club de filles, les ateliers de cuisine, arrangement musical et jeux vidéos, ainsi que plusieurs projets initiés et réalisés par les jeunes dans le cadre d'une programmation variée. Les activités sont réalisées à la Maison des jeunes de RDP et dans différentes installations et gymnases du quartier de Rivière-des-Prairies. La programmation détaillée pour l'année 2024 sera transmise à l'arrondissement avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 31 janvier 2024.

JUSTIFICATION

La contribution financière de l'arrondissement permet d'assurer la gratuité à une programmation d'activités par et pour les jeunes offertes par la Maison des jeunes. Elle permet à la Maison des jeunes de réaliser sa mission en offrant des alternatives positives et des opportunités de s'impliquer aux jeunes du quartier de Rivière-des-Prairies. L'intervention jeunesse de la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies représente plus de 50 % de l'offre de service pour adolescents du quartier de RDP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 84 310 \$ et représente 24 % des revenus de l'organisme pour l'année 2024.

L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT.

L'arrondissement prête gratuitement à l'organisme des installations pour réaliser ses activités. Les demandes de réservation de locaux sont effectuées au moins 60 jours avant le début de la session d'activités. Des locaux dans les installations suivantes sont régulièrement prêtés à l'organisme: au centre communautaire RDP, au chalet Armand-Bombardier et à l'école secondaire Jean-Grou.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. L'absence de la contribution financière obligerait l'organisme à suspendre la majeure partie de ses activités, ce qui aurait un impact négatif sur l'intervention jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Le portrait de l'offre de services d'activités serait donc déséquilibré et la capacité à rejoindre les jeunes serait réduite de manière significative. Par conséquent, les autres actions et interventions déployées dans le cadre de l'intervention jeunesse seront sensiblement affectées. Sans contribution financière, la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies ne pourrait réaliser ses activités gratuitement et collaborer à l'intervention jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site Internet, une page Facebook et autres médias sociaux pour rejoindre les jeunes. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
Directeur par intérim

Le : 2023-11-05



Dossier # : 1234561011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 96 900 \$ à Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 96 900 \$ à Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2023-11-14 11:39

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1234561011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 96 900 \$ à Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1997, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme Équipe RDP. Ce partenariat a pour objet la prestation d'une offre de service d'activités en loisirs et en sports, pour toutes catégories de clientèles, pour les résidents du quartier de Rivière-des-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission en sports et loisirs de l'organisme pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0353	Octroi d'une contribution financière au montant maximum de 95 000 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour 2023 et de l'approbation de la convention à cet effet.
CA22 30 06 0144	Addenda - Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 31 603 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2022 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet .
CA21 30 12 0341	Octroi d'une contribution financière au montant maximum de 61 535 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 06 0177	Addenda - Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 30 983 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet .
CA20 30 12 0421	Octroi d'une contribution financière de 60 328 \$ à Équipe RDP pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'organisme offre une programmation d'activités diversifiées et accessibles afin de répondre aux besoins en activités de sports et de loisirs exprimés par la population du quartier de Rivière-des-Prairies. La programmation d'activités offerte par l'organisme s'adresse aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, des adultes, des aînés et des familles dans les domaines du sport et du loisir. Les activités sont réalisées dans différentes installations municipales et gymnases des écoles du quartier de Rivière-des-Prairies. L'Arrondissement octroie une contribution financière pour soutenir la mission de l'organisme dans sa prestation d'une offre de services d'activités en sports et loisirs dans le quartier de Rivière-des-Prairies. L'organisme prévoit offrir 5000 heures d'activités réparti sur 46 semaines et un camp de jour de 8 semaines minimum durant la période estivale. La programmation d'activités pour la session hiver 2024 sera remise à l'arrondissement au plus tard le 31 janvier 2024 conditionnel au premier versement de la contribution financière. La programmation détaillée pour le camp de jour estival 2024 et pour la session automne 2024 sera remise à l'arrondissement avant le deuxième versement de la contribution financière prévue pour le 30 juin 2024.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer d'offrir une programmation d'activités accessibles à la population du quartier de Rivière-des-Prairies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines du sport et du loisir est de 96 900 \$ et représente 16% des revenus anticipés de l'organisme pour 2024.

L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT.

L'arrondissement prête gratuitement à l'organisme des installations pour réaliser ses activités. Les demandes de réservation de locaux sont effectuées au moins 60 jours avant le début de la session d'activités. Des locaux dans les installations suivantes sont régulièrement prêtés à l'organisme: au centre communautaire RDP, au centre récréatif RDP, à l'école secondaire Jean-Grou et dans les écoles primaires Fernand-Gauthier, Marc-Aurèle-Fortin, Notre-Dame de Fatima et Simone-Desjardins. L'organisme occupe aussi de manière exclusive, des locaux administratifs au centre communautaire RDP et à la bibliothèque de RDP.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité #19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. "

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité des activités offertes aux citoyens et citoyennes de l'arrondissement par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir à prix abordable les activités de camps de jour, les activités de sport et de loisir ainsi que la gratuité des activités pour les adolescents. L'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités sportives et de loisirs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'Arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. Équipe RDP conçoit et distribue des dépliants de sa programmation et possède son propre site Internet et sa page Facebook. De plus, la programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement la personne responsable de l'organisme le soutenir dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-05

Donald HUBERT
agent de developpement d'activites culturelles
physiques et sportives

Frederik VACHON
Directeur par intérim



Dossier # : 1234561012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 63 008 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 63 008 \$ à Loisirs communautaire Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 16:32

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234561012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 63 008 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a établi une relation de partenariat avec l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout. Ce partenariat a pour objet la prestation d'une offre de service d'activités en sports et loisirs, pour toutes catégories de clientèles et pour les résidentes et résidents du quartier de Pointe-aux-Trembles, plus spécifiquement du district de la Pointe-aux-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission en sports et loisirs de l'organisme pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0354	Octroi d'une contribution financière de 61 772 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour l'année 2023. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA22 30 06 0145	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle de 27 276 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour la réalisation de son camp de jour estival 2022. Approbation du projet de convention amendée à cet effet.
CA21 30 12 0342	Octroi d'une contribution financière de 33 285 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 06 0176	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle de 26 741\$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour la réalisation de son camp de jour estival 2021. Approbation du projet de convention amendée à cet effet.
CA20 30 12 0400	Octroi d'une contribution financière de 32 632 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'organisme offre des activités qui s'adressent aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, des adultes, des aînés et des familles dans les domaines du sport et du loisir. Les activités sont réalisées dans différentes installations et dans des gymnases du quartier de Pointe-aux-Trembles. La programmation détaillée des activités pour la session hiver 2024 a été remise à l'arrondissement. La programmation détaillée pour le camp de jour estival 2024 et celle pour la session automne 2024 seront transmises à l'arrondissement avant le deuxième versement de la contribution financière prévue pour le 30 juin 2024.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer d'offrir et de développer une programmation d'activités accessibles, qui convient aux besoins de la population du quartier de Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2024, le soutien financier demandé par l'organisme est de 63 008 \$, ce montant représente 5,3 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2024.

L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT.

L'arrondissement prête gratuitement à l'organisme des installations pour réaliser ses activités. Les demandes de réservation de locaux sont effectuées au moins 60 jours avant le début de la session d'activités. Des locaux dans les installations suivantes sont régulièrement prêtés à l'organisme: au centre communautaire Mainbourg, dans les écoles secondaires Daniel-Johnson et Pointe-aux-Trembles ainsi que dans les écoles primaires Ste-Germaine-Cousin, Notre-Dame et Montmartre. L'organisme occupe aussi de manière exclusive, des locaux administratifs au centre Mainbourg.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité # 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyennes et citoyens par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir à prix abordable les activités à la population (programmation régulière, camp de jour et programme Impact Jeunesse) et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités sportives, de loisirs et culturelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets

d'informations sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour le soutenir dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscriptions par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 6 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
agente de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
Directeur par intérim

Le : 2023-11-05



Dossier # : 1234561013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 719 463 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 719 463 \$ à Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2024 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 20:01

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234561013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 719 463 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1984, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) occupe le centre communautaire Roussin pour réaliser sa mission et desservir les résidentes, résidents et organismes du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT bénéficie de l'occupation du centre communautaire Roussin pour la réalisation de ses activités en sports et loisirs ainsi que pour une offre de services en développement social. La convention de contribution financière de soutien à la mission en cours se termine le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0356	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 705 355 \$ pour l'année 2023.
CA22 30 06 0142	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle de 39 907 \$ pour le soutien à la mission de la Société Ressources-Loisirs de PAT pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2022. Approbation de la convention amendée à cet effet.
CA21 30 12 0335	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 645 169 \$ pour l'année 2022.
CA21 30 06 0175	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle de 39 164 \$ pour le soutien à la mission de la Société Ressources-Loisirs de PAT pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021. Approbation de la convention amendée à cet effet.
CA20 30 12 0398	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 599 842 \$ pour l'année 2021.

DESCRIPTION

La Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) est un organisme à but non lucratif autonome affilié à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs. Elle a comme mission d'offrir un milieu de vie dynamique, active et sécuritaire pour les citoyennes et citoyens du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT réalise sa mission par une offre diversifiée d'activités aquatiques, sportives, culturelles et communautaires ainsi que par des services à la communauté. Ces activités s'adressent aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, des adolescents, des familles, des adultes et des aînés. La programmation d'activités pour les sessions hiver-printemps 2024 a été remise par l'organisme et celle de l'automne 2024 sera transmise avant le 31 mai 2024 et avant le 3e versement prévu en juin 2024.

De par son occupation du centre communautaire Roussin, la SRLPAT réalise sa mission en effectuant la gestion complète du centre communautaire Roussin au niveau de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien sanitaire du bâtiment et de la gestion de l'occupation des locaux, comprenant la piscine. La SRLPAT met également des locaux à la disposition des autres organismes du quartier pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyennes et citoyens du milieu. L'horaire d'opération prévu par l'organisme pour l'année 2024 est de 344 jours répartis sur 50 semaines pour un total de 3 008 heures. De plus, depuis janvier 2022, la SRLPAT a pris la relève du Club aquatique de RDP et s'occupe de dispenser une offre de service d'activités aquatiques au Centre aquatique de Rivière-des-Prairies. Dans la demande de soutien financier de l'organisme, la description des domaines d'intervention de l'organisme est indiquée.

JUSTIFICATION

La SRLPAT a su créer au centre communautaire Roussin un milieu d'appartenance significatif au sein des résidentes, résidents et organismes du quartier Pointe-aux-Trembles. La contribution financière de soutien à la mission a pour objectif de soutenir l'organisme dans la réalisation de sa mission première. Celle-ci se réalise à travers la création d'un milieu de vie dynamique, active et sécuritaire pour toutes et tous. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite accompagner l'organisme dans cette mission en lui accordant un soutien financier afin qu'il puisse offrir aux organismes, citoyennes et citoyens de l'arrondissement, l'accès à un milieu de vie stimulant au centre communautaire Roussin, ainsi qu'une programmation d'activités de sports, de loisirs et culturelles accessible, riche et diversifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière demandée à la Ville, au montant de 719 463 \$ représente 21,5 % du budget d'opération de la SRLPAT pour le Centre Roussin. La SRLPAT a développé au cours des années, des moyens de financement et a créé des volets d'économie sociale tels que l'Est en spectacle, le Café Roussin et Aux délices de Roussin, service traiteur, dont le seul but est de réaliser sa mission. Les revenus de ces sources de financement sont estimés à 565 000 \$ pour 2024. Les prévisions budgétaires de l'organisme ont été remises au responsable du dossier.

L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT pour réaliser sa mission. En plus de l'occupation du centre communautaire Roussin, l'arrondissement prête gratuitement à l'organisme des installations pour réaliser ses activités au centre aquatique de RDP, à la piscine de l'école secondaire Pointe-aux-Trembles et dans les gymnases de l'école secondaire Daniel-Johnson.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond

notamment à la priorité # 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité # 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité au centre communautaire Roussin pour réaliser des activités (physiques, sportives, culturelles ou sociales) a un impact direct sur la santé globale et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité des activités offertes aux citoyennes et citoyens par l'organisme, au centre Roussin, à la piscine de la Polyvalente de PAT et au Centre aquatique de RDP, en plus de donner accès à un milieu de vie riche et animé au centre communautaire Roussin.

Sans cette contribution financière, l'organisme ne peut à lui seul réaliser sa mission de prendre en charge la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation du centre communautaire Roussin ainsi que d'offrir des activités à coûts abordables.

L'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs et d'un milieu de vie accueillant et sécuritaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. SRLPAT conçoit et distribue des dépliants sur sa programmation et possède son propre site Internet, une page Facebook et un compte Instagram. L'organisme diffuse également sa programmation et plusieurs informations via son Infolettre. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS, responsable du dossier décisionnel, assure le suivi des obligations de la convention de contribution financière auprès de la SRLPAT.

L'agente de développement rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention.

L'organisme dépose chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session.

Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 6 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
Directeur par intérim

Le : 2023-11-05



Dossier # : 1234561014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 21 076 \$ à Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 21 076 \$ à Centre de promotion communautaire
Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme,
établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier
décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-14 11:48

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234561014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 21 076 \$ à Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Centre de promotion communautaire Le Phare, qui réalise des activités pour les adolescents. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour la clientèle adolescente pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0349	Octroi d'une contribution financière de 20 663 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 12 0337	Octroi d'une contribution financière de 20 258 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0405	Octroi d'une contribution financière de 19 861 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Les activités proposées par l'organisme desservent des jeunes âgés entre 12 et 17 ans, provenant principalement des HLM Marie-Victorin situés dans le secteur ouest du quartier de Rivière-des-Prairies. La contribution financière permet à l'organisme d'offrir gratuitement les activités aux adolescents. Pour réaliser sa programmation, l'organisme utilise hebdomadairement les gymnases d'écoles afin d'y organiser diverses activités sportives telles que le basket-ball, le hockey-cosom et le soccer. Les activités gratuites en sport et loisir pour les adolescents sont de 10 heures par semaine durant 30 semaines pendant la période scolaire et 21 heures par semaine durant 8 semaines pendant la période estivale. La programmation d'activités pour l'année 2024 a été remise à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'offre de service d'activités gratuites répond à un besoin réel auprès d'une clientèle adolescente qui vit principalement en situation de vulnérabilité. Cette contribution financière est essentielle au maintien et à l'accessibilité de l'offre de service d'activités gratuites pour les adolescents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission auprès de sa clientèle adolescente est de 21 076 \$ pour l'année 2024; cela représente 25 % des revenus anticipés de l'organisme pour dispenser son offre de service pour les adolescents (12-17 ans), ce montant exclus les projets en cours en développement social financés par des programmes spécifiques.

L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT.

L'arrondissement prête gratuitement à l'organisme des installations pour réaliser ses activités. Les demandes de réservation de locaux sont effectuées au moins 60 jours avant le début de la session d'activités. Des locaux dans les installations suivantes sont régulièrement prêtés à l'organisme: au chalet Armand-Bombardier, au centre communautaire RDP et à l'école primaire Marc-Aurèle-Fortin.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité #19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Les activités dispensées permettent aux jeunes de se divertir et favorisent également l'entraide interculturelle et intergénérationnelle. L'organisme constate les bienfaits des activités proposées aux jeunes qui se traduisent par une meilleure confiance en soi et un plus grand engagement de ceux-ci dans leur milieu. Ces activités sont également un moyen pour l'intervenant jeunesse d'être mieux informé sur la réalité des jeunes, leurs désirs et leurs questionnements. Si la contribution n'est pas octroyée, l'offre d'activités pour les jeunes ne pourra être dispensée; ce qui pourrait avoir des incidences sur la délinquance jeunesse dans le quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme distribue une publicité dans les différents logements des HLM Marie-Victorin à chaque début de session identifiant la collaboration de l'arrondissement. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement la personne répondante de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
Directeur par intérim

Le : 2023-11-05



Dossier # : 1234561015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 66 105 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 66 105 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2023-11-14 11:52

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234561015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 66 105 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2024. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, qui réalise une offre de services d'activités principalement pour la clientèle italo-anglophone du quartier de Rivière-des-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0348	Octroi d'une contribution financière de 64 809 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA22 30 06 0143	Addenda - Octroi d'une contribution financière de 23 021 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission dans le cadre de la tenue de son camp de jour 2022. Approbation de l'addenda de la convention amendée à cet effet.
CA21 30 12 0336	Octroi d'une contribution financière de 40 518 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 06 0178	Addenda - Octroi d'une contribution financière de 22 570 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission dans le cadre de la tenue de son camp de jour 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0406	Octroi d'une contribution financière de 39 724 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'arrondissement octroi une contribution financière dans le but de soutenir l'organisme pour

financer ses activités de camp de jour pour les 4-12 ans ainsi que les activités gratuites offertes aux adolescents de 12 à 17 ans du quartier de Rivière-des-Prairies. L'organisme dessert en grande majorité la population italo-anglophone. Le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco accueille les adolescents environ 41 heures par semaine, sur une période de 36 semaines par année. Une programmation régulière de loisirs "par et pour les jeunes" est réalisée et celle-ci est propice à la découverte des activités physiques, scientifiques, culturelles et éducatives, communautaires et sociales. L'offre de service est principalement réalisée dans les locaux de l'organisme soit au Centre Salésien des jeunes ; tandis que les activités sportives se déroulent dans les gymnases prêtés gratuitement par l'arrondissement. La programmation détaillée pour l'année 2024 a été remise à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco est un organisme important pour l'offre de services d'activités à la clientèle anglophone; cette contribution financière est essentielle au maintien et à l'accessibilité des activités. Le soutien financier de l'arrondissement permet à l'organisme d'offrir aux jeunes, principalement à la clientèle italo-anglophone du quartier de Rivière-des-Prairies, des activités de loisirs accessibles et adaptées aux réalités d'un contexte multiculturel. Ce soutien financier est requis pour que l'organisme maintienne son offre de service d'activités gratuites pour les adolescents. Par ailleurs, c'est le surplus de son camp de jour qui finance en partie son offre de service d'activités gratuites pour les adolescents, par le fait que cet organisme ne reçoit pas de subvention provinciale récurrente pour ses frais de fonctionnement, étant donné qu'il n'est pas reconnu comme Maison de jeunes. L'organisme a toujours procédé ainsi, il charge une tarification plus élevée que la moyenne pour l'inscription à son camp de jour estival pour financer en partie les activités gratuites pour adolescents durant l'année scolaire. Les parents des participants sont informés qu'une partie du coût sert à financer les activités gratuites pour les adolescents durant l'année scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines d'intervention jeunesse et loisirs est de 66 105 \$ et représente 10,8% de ses revenus anticipés pour l'année 2024. Afin de balancer ses prévisions budgétaires pour 2024, l'organisme doit utiliser 50 000 \$ de son surplus de l'année 2023. L'organisme a aussi accès à du soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT. L'arrondissement prête gratuitement à l'organisme des installations pour réaliser ses activités. Les demandes de réservation de locaux sont effectuées au moins 60 jours avant le début de la session d'activités. Des locaux dans les installations suivantes sont régulièrement prêtés à l'organisme: au chalet Armand-Bombardier et dans les écoles primaires Léonardo Da Vinci, Michelangelo et East Hill.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité #19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Sans cette contribution financière, l'organisme devra retirer son offre de services d'activités gratuites aux adolescents durant l'année scolaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscriptions. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 novembre 2023

Donald HUBERT
agent de developpement d'activites culturelles
physiques et sportives

Frederik VACHON
Directeur par intérim



Dossier # : 1239366020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 11 242 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2024. Approuver la convention et les virements de crédits à cet effet.

Il est recommandé :

- d'octroyer une contribution financière non récurrente de 11 242 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2024;
- d'approuver la convention prévue à cet effet, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- d'autoriser les virements de crédits nécessaires;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 20:26

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239366020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 11 242 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2024. Approuver la convention et les virements de crédits à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation des distributions de compost, de paillis et de végétaux, l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies sollicite le soutien de l'arrondissement comme commanditaire. Le montant de la contribution financière demandé est de 11 242 \$. Pour l'année 2024, l'organisme propose encore une fois de bonifier la distribution avec l'ajout de végétaux favorables au pollinisateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 03 0060 - octroi - contribution financière - non récurrente - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - distributions - compost - paillis - végétaux - printemps - automne 2023- autoriser virement de crédit - approuver- convention.

CA22 30 12 0398 - octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du plan d'action 2023 - programme Éco-quartier - Gestion du projet pilote- Garde de poules pondeuses - 1er janvier au 31 décembre 2023 - autoriser - virement de crédit.

CA21 30 12 0346 - octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du plan d'action 2022 - programme éco-quartier - 1er janvier au 31 décembre 2022 - autoriser virement de crédit.

CA20 30 12 0363 - approbation - convention - contribution - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - programme éco-quartier - année 2021 - autoriser - virement - crédit.

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années, l'Éco de la Pointe-aux-Prairies coordonne, dans chacun des quartiers de l'arrondissement, la réalisation de quatre distributions de compost et de paillis au cours de l'année à l'intention des résidents et résidentes de l'arrondissement.

Organisés au printemps et à l'automne, grâce au soutien d'une dizaine de bénévoles, ces événements favorisent l'adoption de bonnes pratiques en matière de jardinage écologique, en plus de participer à la valorisation de matières organiques. Les matières fournies par l'arrondissement en vue d'une distribution sont issues du compostage des résidus verts récupérés lors des collectes et de l'élagage des arbres du domaine public.

Dans la foulée de l'adoption de Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022, les distributions ont été bonifiées à l'automne 2020 avec l'ajout de végétaux comestibles, une façon concrète d'encourager la population à produire, localement, des aliments frais et biologiques. Désormais, la population peut donc également se procurer des plantes potagères et des fines herbes et ce, sur inscription. Ce nouveau mode de fonctionnement permet, d'ailleurs, de réduire l'attente aux sites de distributions et de mieux gérer les quantités limitées afin qu'un maximum de citoyens et citoyennes puissent en profiter.

Depuis, les distributions ne cessent de gagner en popularité. À titre indicatif, 100 tonnes métriques de compost, 50 tonnes métriques de paillis, 1 350 plants et 500 caïeux d'ail ont été distribués auprès d'environ 450 résidents et résidentes en 2022. Les surplus ont été redistribués aux projets collectifs en agriculture urbaine sur le territoire.

En 2023, plus de 75 tonnes métriques de compost, 50 tonnes métriques de paillis et 1350 plants, dont 150 vivaces comestibles, ont été distribués auprès d'environ 431 résidents et résidentes. Les surplus ont été redistribués aux bénévoles résidents de l'arrondissement. Afin de rester cohérent avec le plan Montréal "territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs", l'Éco de la Pointe-aux-Prairies a ajouté une nouvelle offre de végétaux indigènes favorisant les pollinisateurs, telles que la rue officinale, l'agastache, la lavande et l'asclépiade qui est une plante indispensable au cycle de vie du papillon monarque, insecte faisant partie des 5 espèces à protéger prioritairement.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre la stratégie globale mise en place afin de répondre aux différents engagements en matière de développement durable :

Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal :

- Objectif 5 : favoriser une agriculture urbaine écologique et en harmonie avec la biodiversité;
- Action 5.2 : favoriser la production de compost local, de qualité et faciliter sa distribution.

Planification stratégique 2021-2030 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :

- Objectif 5 : augmenter les efforts de sensibilisation des mesures écoresponsables auprès des citoyens, institutions, commerces et industries;
- Action 5.5.1 : mettre en place divers moyens et incitatifs pour favoriser les gestes et comportements écoresponsables.

Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :

- Orientation 2 : favoriser et faciliter une diversité de projets citoyens;
- Action 2.3 : distribuer des plantes comestibles aux citoyens et réaliser une fiche d'entretien.

Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027 :

- Axe 2 : améliorer les conditions de vie des pollinisateurs;
- Action 2.2 : augmenter le pourcentage d'espèces de végétaux nectarifères et indigènes (dont les asclépiades) lors des campagnes des distributions des végétaux à la population par les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 11 242 \$, comprenant 7 242 \$ pour l'achat de végétaux et 4 000 \$ pour la coordination du projet porté par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. L'intervention financière, jointe au présent dossier, précise la source de financement.

MONTRÉAL 2030

La réalisation du projet contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, tel que précisé dans la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'engouement croissant en matière d'approvisionnement en végétaux au niveau des pépinières fait en sorte que les produits souhaités sont de moins en moins disponibles sur le marché. Par conséquent, si la commande des végétaux ne se réalise pas avant la prochaine saison printanière, l'éco-quartier de la Pointe-aux-Prairies ne sera pas en mesure de distribuer les végétaux souhaités. Voilà pourquoi la décision d'achat des végétaux devrait être approuvée dès maintenant afin de maximiser les chances d'acquisition des plantes souhaitées.

Si la décision n'est pas adoptée, nos citoyens bien habitués à recevoir les végétaux gratuitement, se verront alors privés du plaisir de cultiver des légumes et de participer à l'embellissement de leur cadre de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion des distributions sera effectuée par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. En soutien à l'organisme, des communications seront également diffusées par l'intermédiaire des différents moyens de communication de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Distributions printanières : mai 2024.
Distributions automnales : septembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatma Zohra TIBOURTINE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-11-12



Dossier # : 1232971013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 504 020 \$, à 13 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal (Axe 1 et 2) pour la période 2024 et 2025. / Approuver les 14 projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 504 020 \$, à 13 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approuver les 14 projets de convention à cet effet;

Organisme	Projet	Axe	2024		2025		Soutien recommandé
			SDIS - virement	MSP	SDIS - virement	MSP	
Le Phare	Le filon	1	27 373 \$	S/O	27 373 \$	S/O	54 746 \$
Maison de la famille RDP	Aide aux devoirs parents-enfants	1	20 000 \$	S/O	20 000 \$	S/O	40 000 \$
Initiative 1,2,3 Go RDP	Je suis prêt pour l'école !	1	16 500 \$	S/O	16 500 \$	S/O	33 000 \$
YLC	Assistance devoirs/Relations parents	1	6 600 \$	S/O	6 600 \$	S/O	13 200 \$
Maison des jeunes de PAT	La prévention sur le terrain	1	15 000 \$	S/O	15 000 \$	S/O	30 000 \$
Le Relais du bout	Impact jeunesse	1	10 000 \$	S/O	10 000 \$	S/O	20 000 \$

Les Relevailles	«Coup de main» répit et relevailles à domicile	1	37 059 \$	S/O	37 059 \$	S/O	74 118 \$
Le Phare	SEXTANT	2	50 734,36 \$	99 791,14 \$	50 734,36 \$	99 791,14 \$	301 051 \$
Carrefour jeunesse emploi RDP	Escouade 4 saisons	2	15 621,01 \$	30 725,49 \$	15 621,01 \$	30 725,49 \$	92 693 \$
Équipe RDP	Intervention auprès des jeunes marginalisés	2	47 797,15 \$	94 013,85 \$	47 797,15 \$	94 013,85 \$	283 622 \$
SRLPAT	Travail de rue jeunes 12-25 ans	2	45 046,50 \$	88 603,50 \$	45 046,50 \$	88 603,50 \$	267 300 \$
Ballons intensifs	Passerelle vers l'avenir	2	16 515,37 \$	32 484,63 \$	16 515,37 \$	32 484,63 \$	98 000 \$
Carrefour jeunesse emploi PAT	Escouade 4 saisons	2	14 717,05 \$	28 947,45 \$	14 717,05 \$	28 947,45 \$	87 329 \$
Centre des femmes ME/PAT	Ateliers d'intervention socioartistique	2	18 362,56 \$	36 117,94 \$	18 362,56 \$	36 117,94 \$	108 961 \$

2. d'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 17:47

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232971013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 504 020 \$, à 13 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal (Axe 1 et 2) pour la période 2024 et 2025. / Approuver les 14 projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformationnelles de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles

de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

En plus du budget municipal, les subventions accordées par le ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec grâce au financement du gouvernement du Canada relatif au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS) permettent de décupler l'envergure de cette initiative.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville-Centre

CE22 2148 du 21 décembre 2022

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

CE22 2143 du 21 décembre 2022

Autoriser la réception d'une subvention de 17 117 702 \$ provenant du ministre de la Sécurité publique pour la réalisation d'actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine, dans le cadre du programme fédéral « Bâtir des communautés plus sécuritaires »;

CE22 0286 du 23 février 2022

Autoriser la réception d'une contribution financière de 500 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le programme « Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes » / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 500 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente.

Arrondissement

CA22 30 12 0399 Accorder un soutien financier d'un montant maximum de 115 109 \$, pour l'année 2021, et de 110 109 \$ pour l'année 2022 aux quatre organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare, 1,2,3 Go! RDP, la Corporation de développement communautaire de la Pointe- Région Est de Montréal et Loisirs communautaires Le Relais du bout, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver les 4 projets de convention à cet effet.

CA22 30 06 0148 Modifier le montant de la contribution financière octroyée à l'organisme

Corporation de développement communautaire de la Pointe, Région Est de Montréal (CA21 30 05 0144), pour un montant total de 29 850,29 \$, pour la période du 1er juin 2021 au 18 mai 2022, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. D'approuver le projet de convention amendée entre l'arrondissement et l'organisme Corporation de développement communautaire de la Pointe, Région Est de Montréal à cet effet.

CA21 30 05 0144 Accorder un soutien financier d'un montant maximum de 115 109 \$, pour l'année 2021, et de 110 109 \$ pour l'année 2022 aux quatre organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare, 1,2,3 Go! RDP, la Corporation de développement communautaire de la Pointe- Région Est de Montréal et Loisirs communautaires Le Relais du bout, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver les 4 projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Veuillez prendre note que les montants alloués couvrent 2 années d'opérations soit 2024 et 2025.

Axe 1 Rivière-des-Prairies

Centre de promotion communautaire Le Phare

Le Filon

54 746 \$

Le projet vise à offrir des expériences et des espaces inclusifs par le biais d'activités estivales aux enfants de 4 à 7 ans et par la formation et l'accompagnement de jeunes de 13-17 ans dans le cadre d'une expérience de bénévolat et de travail. Les activités comptent viser 44 jeunes et leur famille provenant principalement des HLM Marie-Victorin. Le projet vise le développement éducatif, professionnel et social des jeunes.

Maison de la famille RDP

Aide aux devoirs parents-enfants

40 000 \$

Le projet vise à offrir en environnement favorable à la réussite éducative et sociale de 250 élèves du primaire qui éprouvent des difficultés. Un accompagnement sera effectué lors de la période des devoirs auprès des enfants tandis que les parents seront mieux outillés à différents niveaux et pourront socialiser. Les animations éducatives seront suivies d'un grand repas.

Initiative 1,2,3 Go RDP

Je suis prêt pour l'école!

33 000 \$

Le projet permettra à des enfants du quartier RDP de se familiariser avec leur futur milieu de vie et de vivre une première expérience positive par le biais d'exploration de la cours d'école, d'animation de contes dans une classe. Dans une perspective de développement de réussite éducatives des enfants, ce sera pour les enfants une opportunité de les motiver, développer leur curiosité et renforcer leur engagement face à ce nouveau milieu de vie.

Don Bosco Youth Leadership Centre

Assistance devoirs/Relations parents

13 200 \$

Le projet vise une prise en charge par les adolescents et les jeunes adultes de plus de 100 jeunes qui présentent des difficultés académiques pour jouer un rôle de tuteur et permettre un accompagnement dans la période des devoirs. Il vise également à établir un lien de confiance avec les parents pour mieux comprendre les besoins des enfants. Les tuteurs renforceront les capacités des parents par le biais de conseils. Tout cela permettra de renforcer la croissance éducative et sociale des jeunes.

Axe 1 Pointe-aux-Trembles

Maison des jeunes de PAT

La Prévention sur le terrain

30 000 \$

Le projet vise à offrir une gamme diversifiées d'activités sportives et culturelles de grande qualité aux jeunes adolescents du quartier, particulièrement les jeunes à risque de vulnérabilité et les nouveaux.elles arrivants .es. Les activités se déroulent sous la supervision d'intervenant.e.s qui sont tous formé.e.s en relation d'aide. Au total, on prévoit que 73 personnes différentes bénéficieront des activités du projet.

Centre communautaire Le Relais du Bout

Impact Jeunesse

20 000 \$

Le projet vise à offrir des activités de sport ou de loisir à tarif abordable à des jeunes d'âge primaire. Il a la particularité de permettre à certains jeunes "à risque", identifiés par le milieu scolaire et dirigés vers les ressources locales attachées au projet, de participer aux activités. La durée du projet s'étend sur l'année scolaire en offrant des activités les samedis dans deux écoles du territoire. Un grand GALA de fin d'année est ensuite réalisé, mettant en vedette tous les jeunes participants leur permettant ainsi de faire montre de leurs apprentissages et réalisations. Au total, on prévoit que 350 personnes différentes bénéficieront des activités du projet.

Les Relevailles

"Coup de main" répit et relevailles à domicile

74 118 \$

Le projet vise à offrir un service de relevailles à domicile pour des familles vivant des vulnérabilités multiples et qui seront référencées par le CIUSSS ainsi que d'autres partenaires du milieu. Plus spécifiquement, les activités se définissent par la présence d'une assistante périnatale qualifiée et à l'écoute qui offrira un service concret et personnalisé de répit, de soins aux enfants, de soutien, d'information, d'accompagnement et d'entretien ménager léger. Au total, on prévoit que 40 personnes différentes bénéficieront des activités du projet.

Axe 2 Rivière-des-Prairies

Centre de promotion communautaire Le Phare

Sextant

301 051 \$

Le projet se veut un filet de sécurité pour les jeunes de 14-25 ans afin qu'il se sentent davantage soutenus et qu'ils puissent contribuer positivement à la communauté. Il vise l'embauche de 3 travailleurs de milieu, 1 travailleur de proximité afin d'accompagner les jeunes pour des activités sportives, récréatives et ludiques, des ateliers d'éducation et de sensibilisation sur différents sujets, favoriser la participation à des événements, etc. Le projet vise également à mieux outiller les intervenants (comité, rencontres, communauté de pratique, formation).

Carrefour Jeunesse emploi RDP

Escouade 4 saisons

92 693 \$

Il s'agit d'un projet d'insertion socioprofessionnelle s'adressant aux jeunes de 13 à 17 ans pouvant présenter des facteurs de vulnérabilité et de délinquance. Il met en relation les coopérants à une clientèle vulnérable (famille monoparentale avec jeunes enfants, personnes âgées ou avec handicap) afin de leur offrir des services gratuits (déneigement, arrosage, jardinage et rangement, désherbage, entretien de pelouse, lavage de vitres, ramassage de feuille, cueillette de légumes, etc). Également, les jeunes pourront offrir des services plus largement au sein de la communauté (organisme communautaire, entreprise, jardins communautaires, etc.).

Équipe RDP

Intervention auprès des jeunes marginalisés

283 622 \$

Le projet vise l'accueil, le soutien et l'inclusion des jeunes de 15-30 ans marginalisés de RDP par la mise en place d'offres et de ressources adaptées. 3 intervenants de proximité et des animateurs spécialisés accompagneront les volets suivants: un espace dédié et sécuritaire, de la création de liens, du suivi psychosocial, du référencement et une offre d'activités. L'organisme s'engage également à informer et orienter les décideurs quant aux enjeux reliés à l'intégration des 15-30 ans marginalisés.

Axe 2 Pointe-aux-Trembles

Société Ressources-Loisirs de PAT Inc.

Travail de rue jeunes 12-25 ans

267 300 \$

Le projet vise à répondre aux besoins des jeunes de 12 à 25 ans marginalisés ou en situation de vulnérabilité de PAT. On prévoit mener diverses actions liées au travail de rue auprès de ces jeunes et auprès des filles à risque d'exploitation sexuelle ou de personnes en questionnement identitaire (observations, prises de contact, écoute, interventions, accompagnement, réseautage, etc.). Au total, on prévoit que 1372 personnes différentes bénéficieront des activités du projet.

Ballons intensifs

Passerelle vers l'avenir

98 000 \$

Le projet s'adresse aux jeunes de 11 à 19 ans provenant principalement de PAT, dont les jeunes à risque ou ayant des comportements marginaux. Le projet vise à prévenir et limiter les comportements délinquants chez les jeunes vulnérables à travers des activités qui allient sport, engagement, arts et culture en tant que levier de résilience face aux défis et enjeux qu'ils rencontrent. Ce projet se déroulera toute l'année en partenariat avec les écoles secondaires, les organismes communautaires et de quartiers. Au total, on prévoit que 200 personnes différentes bénéficieront des activités du projet.

Carrefour jeunesse emploi PAT

Escouade 4 saisons

87 329 \$

Il s'agit d'un projet d'insertion socioprofessionnelle s'adressant aux jeunes de 13 à 17 ans pouvant présenter des facteurs de vulnérabilité et de délinquance. Il met en relation les coopérants à une clientèle vulnérable (famille monoparentale avec jeunes enfants, personnes âgées ou avec handicap) afin de leur offrir des services gratuits (dénéigement, arrosage, jardinage et rangement, désherbage, entretien de pelouse, lavage de vitres, ramassage de feuille, cueillette de légumes, etc). Également, les jeunes pourront offrir des services plus largement au sein de la communauté (organisme communautaire, entreprise, jardins communautaires, etc.). Au total, on prévoit que 50 personnes différentes bénéficieront des activités du projet.

Centre des femmes ME/PAT

Ateliers d'intervention socioartistique

108 961 \$

Le projet s'adresse aux adolescentes âgées de 13 à 17 ans vivant des situations de violence (physique, sexuelle, affective, relationnelle, etc), des situations à risque d'exploitation sexuelle et de décrochage social. À travers différents médiums artistiques (écriture, peinture, dessin, collage, argile, etc.), le projet abordera des thématiques socioaffectives afin de contribuer à mettre en lumière des préoccupations et des inégalités sociales vécues par les participantes. On offre des ateliers bimensuels qui se dérouleront au centre des femmes MEPAT et des ateliers de sensibilisation mensuels ouvert à tous à la Maison des jeunes de PAT. Au total, on prévoit que 8 personnes différentes bénéficieront des activités bimensuelles du projet sans compter les jeunes qui participeront au ateliers offerts à la Maison des jeunes.

JUSTIFICATION

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 1 504 020 \$, sera assumé comme suit : Un montant de 821 368 \$ est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme fédéral Bâtir des communautés plus sécuritaires provenant du Ministère de la sécurité publique. Un montant de 682 652 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Organisme	Projet	Axe	2024		2025		Soutien recommandé	% du projet soutenu
			SDIS - virement	MSP	SDIS - virement	MSP		
Le Phare	Le filon	1	27 373 \$	S/O	27 373 \$	S/O	54 746 \$	43%
Maison de la famille RDP	Aide aux devoirs parents-enfants	1	20 000 \$	S/O	20 000 \$	S/O	40 000 \$	95%
Initiative 1,2,3 Go RDP	Je suis prêt pour l'école !	1	16 500 \$	S/O	16 500 \$	S/O	33 000 \$	34%
YLC	Assistance devoirs/Relations parents	1	6 600 \$	S/O	6 600 \$	S/O	13 200 \$	100%
Maison des jeunes de PAT	La prévention sur le terrain	1	15 000 \$	S/O	15 000 \$	S/O	30 000 \$	86%
Le Relais du bout	Impact jeunesse	1	10 000 \$	S/O	10 000 \$	S/O	20 000 \$	100%
Les Relevailles	«Coup de main» répit et relevailles à domicile	1	37 059 \$	S/O	37 059 \$	S/O	74 118 \$	77%
Le Phare	SEXTANT	2	50 734,36 \$	99 791,14 \$	50 734,36 \$	99 791,14 \$	301 051 \$	78%
Carrefour jeunesse emploi RDP	Escouade 4 saisons	2	15 621,01 \$	30 725,49 \$	15 621,01 \$	30 725,49 \$	92 693 \$	90%
Équipe RDP	Intervention auprès des jeunes marginalisés	2	47 797,15 \$	94 013,85 \$	47 797,15 \$	94 013,85 \$	283 622 \$	100%
SRLPAT	Travail de rue jeunes 12-25 ans	2	45 046,50 \$	88 603,50 \$	45 046,50 \$	88 603,50 \$	267 300 \$	100%
Ballons intenses	Passerelle vers l'avenir	2	16 515,37 \$	32 484,63 \$	16 515,37 \$	32 484,63 \$	98 000 \$	81%

Carrefour jeunesse emploi PAT	Escouade 4 saisons	2	14 717,05 \$	28 947,45 \$	14 717,05 \$	28 947,45 \$	87 329 \$	90%
Centre des femmes ME/PAT	Ateliers d'intervention socioartistique	2	18 362,56 \$	36 117,94 \$	18 362,56 \$	36 117,94 \$	108 961 \$	88%

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout report de cette décision pourrait avoir un impact sur le démarrage des projets en janvier 2024.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de

ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 22 novembre 2023
Cateline AUTIXIER, 15 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
Directrice

Le : 2023-11-16



Dossier # : 1232468009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 23 septembre au 27 octobre 2023. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'octobre 2023 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2023.

Il est recommandé:

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 23 septembre au 27 octobre 2023.
- Accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2023 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2023.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-14 11:10

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1232468009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 23 septembre au 27 octobre 2023. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'octobre 2023 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 23 septembre au 27 octobre 2023.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2023 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2023.

JUSTIFICATION

S.O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatima Zohra SAADBOUZID
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-08

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1237960015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités délégées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire de novembre 2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles

Il est recommandé :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités
délégées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre
2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières
résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 17:22

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237960015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire de novembre 2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

CONTENU**CONTEXTE**

Le Règlement 02-002 de la Ville de Montréal (Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement), dans son 12e paragraphe du premier alinéa, mentionne que le Conseil de la Ville délègue aux conseils d'arrondissement l'application de la réglementation relative à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles, ainsi que les activités d'opération en lien avec cette compétence, y compris le suivi et la gestion des contrats, les communications avec les citoyens, la gestion des requêtes des citoyens et la distribution des outils de collecte.

Plus spécifiquement pour l'application des pouvoirs délégués au 12e paragraphe du premier alinéa, le conseil d'arrondissement doit fournir au Comité exécutif et au Directeur de service - Environnement, dans le format établi par ce dernier:

- un rapport semestriel d'évolution budgétaire;
- un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées au 15 mars et un autre au 15 novembre de chaque année, comportant notamment des informations de nature technique permettant d'élaborer des indicateurs de production concernant la gestion des activités;
- un bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées;
- toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'amélioration de l'exercice des activités déléguées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 21-53 - De prendre acte du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2022, ainsi que du rapport d'évolution budgétaire de novembre 2022, relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CA22 30 12 0395 De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2022, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2022 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CE22 0884 - De prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2021, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2022 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2022.

CA22 30 05 0109 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2021, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2022 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2022.

CE22 0014 - De prendre acte du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CA21 30 12 0381 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CE21 1269 - De prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2020, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2021 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2021.

CA21 30 07 0247 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2020, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2021 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2021.

CE21 0070 - De prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2019, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2020 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 novembre 2020.

CA20 30 12 0413 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2019, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2020 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 novembre 2020.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2023-11-16

**Dossier # : 1239907008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Sainte-Maria Goretti et 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence St-Enfant-Jésus, le tout pour l'organisation de leurs activités.

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, pour le dépannage des fêtes et la distribution de denrées alimentaires à des ménages à faibles revenus à Rivière-des-Prairies;
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Sainte-Maria Goretti, pour le dépannage alimentaire au bout de l'île, entre la 67e Avenue et la 100e Avenue, pour la période des fêtes 2023 ; et
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Saint-Enfant-Jésus, pour la levée de fonds annuelle et le dépannage alimentaire pour la période des fêtes 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 14:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239907008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Sainte-Maria Goretti et 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence St-Enfant-Jésus, le tout pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social. L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, pour le dépannage des fêtes et la distribution de denrées alimentaires à des ménages à faibles revenus à Rivière-des-Prairies;
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Sainte-Maria Goretti, pour le dépannage alimentaire au bout de l'île, entre la 67e Avenue et la 100e Avenue, pour la période des fêtes 2023 ; et
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Saint-Enfant-Jésus, pour la levée de fonds annuelle et le dépannage alimentaire pour la période des fêtes 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 4 575 \$ sont prévus au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Karen GARCIA OROZCO
Technicienne au Greffe et Archives

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2023-11-20



Dossier # : 1232971012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesses". Autoriser Mme Karyne St- Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Il est recommandé :

1. d'approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesses"
2. d'autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-21 14:55

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232971012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse". Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but d'approuver la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse" et d'autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à signer une entente avec ces derniers.

L'objectif de ce programme d'aide financière est d'offrir aux jeunes montréalais une plus grande variété et quantité d'activités ainsi qu'à mettre à leur disposition des infrastructures pour les accueillir.

Les objectifs spécifiques sont :

- soutenir une (ré)appropriation constructive et positive de l'espace public dans les quartiers aux prises avec une problématique de violence:
- favoriser une utilisation appropriée et accrue des installations municipales sportives et culturelles:
- favoriser la création d'espaces à vocation jeunesse.

Les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse" ont été soutenus financièrement par le même programme en 2022-2023. Le ministère de la Sécurité publique accepte de poursuivre le soutien de ceux-ci pour 2023-2024, suite à l'état de situation réalisé en cours de projet et au dépôt du bilan des réalisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 07 0197 Approuver la présentation de la demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson". Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

CA2230 060134 du 7 juin 2022 Adopter le plan d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

DESCRIPTION

Par le volet 1, "Animation et intervention au pôle René-Masson", l'Arrondissement et ses partenaires souhaitent poursuivre la réalisation et la promotion d'activités occupationnelles et d'intervention autour du Pôle René-Masson, particulièrement en période scolaire, dans le but d'offrir une alternative aux jeunes sur l'heure du midi ou après les classes. Ce volet, qui contribue à l'amélioration de la cohabitation sociale dans le secteur, sera poursuivi. Par le volet 2, "Activités consultatives jeunesse", l'Arrondissement et ses partenaires souhaitent poursuivre les travaux entourant les activités consultatives auprès des jeunes en cours de réalisation afin de mieux cibler leurs besoins et attentes. Suites aux ateliers participatifs spécialement conçus pour les jeunes réalisés la dernière année, une appropriation des résultats ainsi qu'une identification d'actions potentielles à mettre en place sera à réaliser.

JUSTIFICATION

Préoccupé par l'évolution des problématiques en sécurité urbaine et soucieux de contribuer au plein potentiel de ses communautés, l'Arrondissement a mis en place la Table en sécurité urbaine RDP-PAT. Cette nouvelle instance de concertation, qui rassemble plus de 50 partenaires communautaires et institutionnels, a pour objectifs d'amorcer une réflexion collective sur les enjeux, et d'entreprendre des actions issues d'une vision concertée. Issus de cette vision, les volets présentés au ministère de la Sécurité publique ont été priorisés dans le cadre d'un plan d'action en sécurité urbaine.

Les deux volets, "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse", s'inscrivent sous l'axe *Valorisation des jeunes dans le quartier* du plan d'action et se déploient respectivement sous les objectifs spécifiques suivants :

- impliquer les jeunes dans l'identification d'une offre de services à leur image;
- favoriser le déploiement d'une offre de services et d'espaces conçus par et pour les jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux 2 volets seront assumées par le programme à 100%, soit 100 000 \$ pour le volet 1 "Animation et intervention au pôle René-Masson" et 30 000 \$ pour le volet 2 "Activités consultatives jeunesse" et réalisées sur une période de 12 mois à partir de la signature de l'entente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement à la priorité 10, soit d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision, de même que la priorité 19, qui est d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui à ce dossier permettra de finaliser le processus de la demande de reconduction d'aide financière déposée au ministère de la Sécurité publique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement communiquera l'avancement du plan d'action afin de mettre en lumière les réalisations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les volets devront être réalisés avant le 31 décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 10 novembre 2023
Ghyslain WILSON, 10 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
Directrice

Le : 2023-11-10



Dossier # : 1233704007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à engager la somme maximale de 54 756,52 \$, taxes incluses, pour des conventions de spectacle de la saison estivale 2024 pour les festivités entourant le 350e anniversaire de Pointe-aux-Trembles. Autoriser l'affectation de surplus de gestion de 50 000,00 \$ et les virements de crédits à cet effet.

Il est recommandé:

D'autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à engager la somme maximale de 54 756.52 \$ taxes incluses, pour des conventions de spectacle de la saison estivale 2024, pour les festivités entourant le 350e anniversaire de Pointe-aux-Trembles. Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 50 000.00 \$ et les virements de crédit à cet effet.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 20:10

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233704007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à engager la somme maximale de 54 756,52 \$, taxes incluses, pour des conventions de spectacle de la saison estivale 2024 pour les festivités entourant le 350e anniversaire de Pointe-aux-Trembles. Autoriser l'affectation de surplus de gestion de 50 000,00 \$ et les virements de crédits à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des festivités entourant le 350e anniversaire du quartier de Pointe-aux-Trembles, l'arrondissement propose une offre de services regroupant des artistes montréalais et québécois de renom. Cette programmation se déroulera de juillet à septembre 2024 dans différents parcs. La mise en place de cette programmation se fait de concert avec la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles, responsable du comité du 350e.

Dates :

- Samedi 6 juillet, 19 h
- Samedi 17 août, 19 h
- Samedi 14 septembre, 19 h

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 04 0093	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation des Fêtes du 350e anniversaire de Pointe-aux-Trembles pour la période du 1er avril 2023 au 31 décembre 2024;
-----------------------	---

DESCRIPTION

La programmation proposée dans le cadre des festivités du 350e de Pointe-aux-Trembles se déroulera tout au long de l'année et dans plusieurs lieux intérieurs et extérieurs et sera dévoilée à la population en totalité en mai 2024.

JUSTIFICATION

L'arrondissement, de concert avec la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles, élaborera une programmation estivale en fonction du financement reçu provenant de différents contributeurs. Le présent sommaire vise à utiliser les sommes de l'affectation de surplus afin de proposer une programmation attrayante mettant de l'avant des artistes de grande réputation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a reçu du financement d'un service central pour la mise en place de cette programmation. Des ajustements corporatifs ont été faits en lien avec le surplus de gestion 2022. Les conventions spectacles seront payées à même une affectation de surplus de l'arrondissement. Les virements de crédits et l'imputation pour le montant de 50 000,00 \$, après ristournes de taxes, sont documentés à l'intervention financière au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Le présent sommaire répond au plan stratégique Montréal 2030 de manière à :

- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion - Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- Stimuler l'innovation et la créativité : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

Ainsi que la mise en place d'une offre permettant de dynamiser le quartier et de faire rayonner la Métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation pour l'engagement de ces sommes permettra la mise en place de cette programmation estivale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En respect des consignes sanitaires en vigueur liées à la pandémie COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation estivale dans le cadre des festivités du 350e de Pointe-aux-Trembles fera l'objet d'une mise en valeur sur les médias sociaux (Facebook Culture et bibliothèques, Facebook Arrondissement de RDP-PAT, Facebook 350e de PAT, etc.), chaque événement sera diffusé sur le site montreal.ca, sur les panneaux de rue, sur les panneaux dynamiques et sera inclus dans la publication Vague estivale distribuée dans les installations municipales en plus d'être disponible sur le web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2023 à janvier 2024 : Octroi des conventions de spectacle

- Mars et avril 2024 : Annonce des artistes de la programmation (embargo sur l'annonce de ces spectacles à la population jusqu'au printemps 2024)
- Mai 2024 : Début de la distribution de la publication Vague estivale

- Juillet à septembre 2024 : Présentation de trois spectacles d'artistes de renom

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline PERRAS
Agente culturelle

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
Directeur.

Le : 2023-11-08



Dossier # : 1234860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de 5 billets pour la participation de quatre élues et d'un représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au Sommet de l'Est de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, le 13 novembre 2023, au montant de 684,10 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

D'autoriser l'achat de 5 billets pour la participation de quatre élues et d'un représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles au Sommet de l'Est de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, tenu le 13 novembre 2023, au montant de 684,10 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 14:14

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1234860011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de 5 billets pour la participation de quatre élues et d'un représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au Sommet de l'Est de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, le 13 novembre 2023, au montant de 684,10 \$, taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE**

La chambre de commerce de l'est de Montréal tiens l'événement Sommet de Montréal le 13 novembre 2023 au Stade Olympique.
Ce sommet permet de voir les initiatives qui contribueront à l'essor de l'est de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Quatre élues et un représentant de l'arrondissement ont participé à ce sommet.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Achat de 5 billets au coût de 119 \$ chacun pour un total 595,00 \$ avant taxes et de 684,10 \$, taxes incluses

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'une procédure administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2023-11-20



Dossier # : 1235298003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

Il est recommandé :

- d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 17:34

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235298003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la gestion du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105).

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier artériel ont permis d'améliorer la condition des rues. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin de pallier à la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradation avancée.

Le présent sommaire vise à offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge le Programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs 2024; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. La prochaine étape sera l'acceptation de l'offre de l'arrondissement par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0352 - 1214281036 - Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CM22 0359 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en

2022. (Dossier 1225276001).

CA22 30 12 0363 - 1224281044 - Offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CM23 0295 - 8 mars 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023. (Dossier 1239796001).

DESCRIPTION

La liste des tronçons pour lesquels une réfection des trottoirs en 2024 sera envisagée, a été transmise à la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves via sa plateforme en ligne. La liste comprend la longueur et la superficie par tronçon ainsi qu'un estimé global des travaux et des services professionnels associés.

Le début des travaux est prévu en juin 2024 et la fin des travaux en juillet 2024 pour la portion RAAV.

L'arrondissement s'engage à remettre au SIRR les plans et devis pour commentaires et approbation avant la réalisation des travaux ainsi que toute autre documentation requise à la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

La désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées sont nécessaires pour assurer la sécurité des usagers. L'intervention doit se faire avant les travaux de réfection de la chaussée prévue sur les mêmes tronçons en 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux travaux de ces réfections mineures de trottoirs seront assumées par le SIRR à travers le Programme de maintien des infrastructures routières - volet de réfection mineure des trottoirs (RMT) pour l'année 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation de celui-ci est de 670 000,00 \$, net de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de service n'était pas acceptée, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs du Programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs, à savoir : l'amélioration des conditions des trottoirs du réseau artériel, entre autres, les sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire :

Décembre 2023 : demande d'art. 85 du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville;

Mai 2024 : octroi du contrat;

Juin 2024 : début des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Nam NGUYEN, 14 novembre 2023

Joseph ARAJ, 13 novembre 2023

Patrick RICCI, 13 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOUN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-11-12



Dossier # : 1237960012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA23-30118 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement numéro RCA23 -30118 intitulé: "Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024)" pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-10-25 20:22

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237960012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA23-30118 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2024, l'arrondissement va baisser son taux de taxation, ce qui aura pour effet de compenser une partie de la hausse des valeurs immobilières. Notre taux passera de 7,88 sous par 100 \$ d'évaluation à 7,61 sous par 100 \$ d'évaluation. La part de la taxe sur les services de l'arrondissement équivaut à environ 10 % de la taxe globale pour les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 3011 0374 : D'adopter le Règlement RCA18-30085 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1182468010).

CA19 3011 0381 : D'adopter le Règlement RCA19-30091 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2020) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1192468009).

CA20 3011 0342 : D'adopter le Règlement RCA20-30097 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1207960005).

CA21 3012 0369 : D'adopter le Règlement RCA21-30101 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2022) pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1217960010).

CA22 3012 0389 : D'adopter le Règlement RCA22-30110 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2023) pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-

Trembles (1227960012).

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA23-30118, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2024) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Cette taxe locale de services de 0,0761 \$ / 100 \$ d'évaluation équivaut à 12 320 200 \$ répartis comme suit: 4 857 200 \$ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 7 463 000 \$ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2024 et au maintien d'une réserve imprévue et grands projets au bénéfice des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 octobre 2023	Avis public avisant l'avis de motion du règlement. (art. 146 Charte) Publication 7 jours – site Web
7 novembre 2023	Avis de motion de la présentation du règlement accompagné du projet de règlement (art. 356 L.C.V.)
7 novembre 2023	Adoption et dépôt du projet de règlement (art. 356 L.C.V.)
24 novembre 2023	Avis public avisant l'adoption du règlement, (art. 146 Charte) Publication 7 jours – site Web
5 décembre 2023	Adoption du règlement
6 décembre 2023	Avis public de l'entrée en vigueur du règlement. Site Web
1er janvier 2024	Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2023-10-23



Dossier # : 1234860008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA23-30119 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) "

Il est recommandé :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA23-30119 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) "

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 17:27

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1234860008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA23-30119 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) "

CONTENU**CONTEXTE**

La période de reconnaissance des organismes de l'arrondissement arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le dossier décisionnel numéro 1234561017 vise à approuver le renouvellement de la reconnaissance des organismes de l'arrondissement pour une période de 5 ans, soit pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 " . Cette liste constitue l'annexe B du règlement sur les tarifs. Il y a donc lieu de mettre à jour l'annexe B du règlement sur les tarifs, en lien avec la nouvelle liste adoptée par ce dossier.

De plus, le règlement a été modifié afin de retirer le dernier alinéa de l'article 9.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes**Lecture :**

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire- Recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1234860008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA23-30119 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) "

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 12 0390 - 6 décembre 2022 - Adoption du règlement numéro RCA22-30111 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2023)

DESCRIPTION

Les modifications sont expliqués dans la colonne Justification du Tableau des tarifs qui se trouve en pièce jointe. En résumé, les modifications sont les suivantes :

- La majorité des tarifs ont été majorés de 2,2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2024
- Les tarifs de la section des bibliothèques ont été uniformisés avec ceux du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.
- Les libellés de la section des arénas ont été uniformisés afin de s'harmoniser avec ceux des autres arrondissements.
- L'article 63 et ses tarifs sont supprimés car ils sont chargés directement par la SPCA et non par l'arrondissement.
- Ajout d'un libellé aux tarifs de l'urbanisme (2, 3, 4, 5, 8 et 9) afin de permettre la gratuités aux organismes à but non lucratif qui exercent leurs activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et qui veulent réaliser un projet d'immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

Le tableau comparatif 2023 vs 2024, est en pièces jointes au présent dossier afin de

démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2024.

La version finale du règlement et les annexes se trouvent dans le document juridique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative de fixation des tarifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115

Ajustement des tarifs modifiés.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Frederik VACHON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Direction d'arrondissement

Lecture :

Frederik VACHON, 25 octobre 2023
Maika BERNATCHEZ, 23 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-12

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe

**Dossier # : 1235270011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption du second projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 « industrie moyenne » (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 8 septembre 2023;
CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 octobre 2023, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 18 octobre 2023;

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 octobre 2023;

D'adopter, le second projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot portant le numéro 1 505 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'il est illustré sur le plan projet d'implantation joint à l'Annexe A.

3. Autorisation

Malgré le Règlement de zonage en vigueur applicable au territoire décrit à l'article 2, le projet d'agrandissement d'un bâtiment et l'aménagement de terrain pour des fins de la classe d'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) peut se réaliser en dérogeant à certaines dispositions du règlement de zonage.

4. Dérogations autorisées

Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 2, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) en respectant les conditions prévues à la présente résolution :

1. Grille de spécifications 262 : usage I.2 (entrepôt intérieur);
2. Article 183 : nombre minimal d'unités de stationnement;
3. Article 207 : dégagement minimal entre une aire de stationnement et un bâtiment;
4. Article 237 : aire de manœuvre;
5. Article 238 : localisation d'une unité de chargement.

Toute autre disposition réglementaire incompatible avec celles prévues à la présente résolution ne s'applique pas.

5. Conditions

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

1. Le projet prévoit la plantation d'un arbre supplémentaire sur le terrain.
2. Les cases de stationnement devront être pourvu d'un revêtement perméable de couleur claire.
3. Les deux arbres situés en cour avant doivent être conservés et devront être protégés durant les travaux d'agrandissement afin d'assurer leur survie. Ces arbres devront être remplacés s'ils viennent à mourir.
4. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.

6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale

L'approbation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009) et des critères cités à la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

- A. Les travaux de transformation du bâtiment sont réalisés en employant des matériaux de revêtement de qualité.
- B. Le projet propose un aménagement paysager composé d'une variété d'éléments végétaux (arbres, arbustes, graminées, vivaces) mettant en valeur la façade avant du bâtiment.
- C. L'aire de stationnement doit être bordée d'une plantation d'arbustes ou de

graminées

D. L'implantation de l'agrandissement du bâtiment tend à rencontrer l'implantation présentée sur le plan projet d'implantation de l'Annexe A faisant partie de la résolution PP-151;

E. L'apparence architecturale du bâtiment tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-151;

F. L'aménagement de terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-151.

7. Délai de réalisation

L'ensemble des travaux autorisés par la présente résolution incluant les aménagements paysagers doivent être finalisés dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission du premier permis de construction requis pour réaliser les travaux exigés par la présente résolution, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 10 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 précité. Cette garantie monétaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin du délai de trente-six (36) mois prescrit à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

- A. Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- B. Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- C. Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Plan projet d'implantation

ANNEXE B
Perspectives

ANNEXE C
Plan d'aménagement de terrain

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-10-19 16:47

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**Dossier # : 1235270011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 « industrie moyenne » (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 8 septembre 2023;
CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 octobre 2023, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 18 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution le 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans cette résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à cette résolution;

Il est recommandé :

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot portant le numéro 1 505 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'il est illustré sur le plan projet d'implantation joint à l'Annexe A.

3. Autorisation

Malgré le Règlement de zonage en vigueur applicable au territoire décrit à l'article 2, le projet d'agrandissement d'un bâtiment et l'aménagement de terrain pour des fins de la classe d'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) peut se réaliser en dérogeant à certaines dispositions du règlement de zonage.

4. Dérogations autorisées

Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 2, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) en respectant les conditions prévues à la présente résolution :

1. Grille de spécifications 262 : usage I.2 (entrepôt intérieur);
2. Article 183 : nombre minimal d'unités de stationnement;
3. Article 207 : dégagement minimal entre une aire de stationnement et un bâtiment;
4. Article 237 : aire de manœuvre;
5. Article 238 : localisation d'une unité de chargement.

Toute autre disposition réglementaire incompatible avec celles prévues à la présente résolution ne s'applique pas.

5. Conditions

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

1. Le projet prévoit la plantation d'un arbre supplémentaire sur le terrain.
2. Les cases de stationnement devront être pourvu d'un revêtement perméable de couleur claire.
3. Les deux arbres situés en cour avant doivent être conservés et devront être protégés durant les travaux d'agrandissement afin d'assurer leur survie. Ces arbres devront être remplacés s'ils viennent à mourir.
4. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.

6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale

L'approbation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel que modifié) et des critères cités à la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

- A. Les travaux de transformation du bâtiment sont réalisés en employant des matériaux de revêtement de qualité.
- B. Le projet propose un aménagement paysager composé d'une variété d'éléments

végétaux (arbres, arbustes, graminées, vivaces) mettant en valeur la façade avant du bâtiment.

C. L'aire de stationnement doit être bordée d'une plantation d'arbustes ou de graminées

D. L'implantation de l'agrandissement du bâtiment tend à rencontrer l'implantation présentée sur le plan projet d'implantation de l'Annexe A faisant partie de la résolution PP-151;

E. L'apparence architecturale du bâtiment tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-151;

F. L'aménagement de terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-151.

7. Délai de réalisation

L'ensemble des travaux autorisés par la présente résolution incluant les aménagements paysagers doivent être finalisés dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission du premier permis de construction requis pour réaliser les travaux exigés par la présente résolution, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 10 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 précité. Cette garantie monétaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin du délai de trente-six (36) mois prescrit à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

A. Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

B. Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

C. Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Plan projet d'implantation

ANNEXE B
Perspectives

ANNEXE C
Plan d'aménagement de terrain

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-23 17:40

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1235270011****Unité administrative responsable :**Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction du développement du territoire et études techniques ,
Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption du second projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 « industrie moyenne » (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda vise à déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 octobre 2023, à 18 h 30 et à adopter le second projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 « industrie moyenne » (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire- Recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1235270011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 « industrie moyenne » (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1235270011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot projeté numéro 1 505 645 du cadastre du Québec. ».

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro PP-151 relativement à un projet d'agrandissement d'un bâtiment et l'aménagement d'un terrain à des fins de la classe d'usage I.2 « industrie moyenne » (entrepôt intérieur).

La demande comporte des non-conformités qui seront traitées par la procédure du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Contexte

Le requérant est propriétaire d'une entreprise de distribution d'épices, d'herbes et de noix installée au 3625, 36^e Avenue, à Pointe-aux-Trembles. Essentiellement l'entreprise Bell Grain importe, entrepose, emballe et distribue des épices, des herbes et des noix dans les marchés d'alimentation, les restaurants et les entreprises de transformation alimentaire. Son activité, bien que compatible avec le secteur, n'est pas autorisée dans la zone 262.

Par la présente demande, le requérant souhaite tout d'abord régulariser son occupation. L'usage requis pour ces activités est « entrepôt intérieur » qui fait partie de la classe d'usage I.2 « industrie moyenne ».

Projet d'agrandissement et d'aménagement de terrain

D'autre part, le requérant souhaite procéder à l'agrandissement de son bâtiment pour permettre l'ajout d'espaces d'entreposage et de bureau. Ce faisant, il en profitera pour rénover complètement la façade principale du bâtiment afin d'en rehausser l'apparence architecturale.

Les travaux seront aussi l'occasion d'aménager une aire de stationnement pour sept voitures en cour arrière et de bonifier l'aménagement de la cour avant par l'ajout de végétaux ainsi que d'un accès piétonnier au bâtiment.

Activités de transport

L'entreprise reçoit deux livraisons annuelles en provenance d'Asie qui arrivent directement du port de Montréal. Ce sont les seules livraisons qui requièrent l'utilisation d'un camion-remorque. Le livreur dépose le conteneur en cour latérale droite le temps que les employés de Bell Grain vident son contenu. Selon le requérant, le conteneur vide reprend la direction du port 24 heures plus tard.

La manutention des produits se fait, le reste du temps, par des camions cubes ou des minivans. Ces véhicules n'émettent pas de signal sonore pour éviter d'incommoder le voisinage.

Description du milieu

Le site visé par la présente demande est situé sur la 36^e Avenue, adossé à l'emprise d'Hydro-Québec, entre la rue Sherbrooke Est et le boulevard Henri-Bourassa Est.

Mobilité

Le secteur est desservi par les circuits d'autobus 12, 40, 186, 187, 486 et 430. Les circuits 186 et 486 permettent de rejoindre la gare de Pointe-aux-Trembles qui se trouve à moins de 2 km, tandis que la piste cyclable du parc de la Traversée se trouve à 1,5 km.

Occupation du sol

L'immeuble visé se trouve dans un secteur d'emplois.

Planification prévue au Plan d'urbanisme

La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur d'emplois

Nombre d'étages : 1 à 3 étages hors-sol

Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 262. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

Objet	Caractéristiques de la Zone 262
Usage	P.6 : utilité publique, I.1 : industrie légère
Mode d'implantation	Isolé
Type de toit	Plat
Nombre de logements	0

Nombre d'étages	1 à 3 étages
Hauteur maximale en mètres	12.5 mètres
Taux d'implantation	Minimum : 10 % Maximum : 50 %
Marges de recul	Avant principale min. : 6 mètres Avant principale max. : 8 mètres Latérale minimale : 2,5 mètres Tot. des latérales min. : 5 mètres Arrière minimale : 6 mètres

Dérogation au Règlement de zonage RCA09-Z01

Les dérogations nécessaires pour la réalisation du projet visent les dispositions suivantes :

1. Grille de spécifications 262 : usage I.2 (entrepôt intérieur);
2. Article 183 : nombre minimal d'unités de stationnement;
3. Article 207 : dégagement minimal entre une aire de stationnement et un bâtiment;
4. Article 237 : aire de manœuvre;
5. Article 238 : localisation d'une unité de chargement.

Conditions

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

1. Le projet prévoit la plantation d'un arbre supplémentaire sur le terrain;
2. Les cases de stationnement devront être pourvues d'un revêtement perméable de couleur claire;
3. Les deux arbres situés en cour avant doivent être conservés et devront être protégés durant les travaux d'agrandissement afin d'assurer leur survie. Ces arbres devront être remplacés s'ils viennent à mourir;
4. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.

Critères de PIIA

L'approbation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009) et des critères cités à la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amandé), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

- Les travaux de transformation du bâtiment sont réalisés en employant des matériaux de revêtement de qualité;
- Le projet propose un aménagement paysager composé d'une variété d'éléments végétaux (arbres, arbustes, graminées, vivaces) mettant en valeur la façade avant du bâtiment;
- L'aire de stationnement doit être bordée d'une plantation d'arbustes ou de graminées;
- L'implantation de l'agrandissement du bâtiment tend à rencontrer l'implantation présentée sur le plan projet d'implantation de l'annexe A faisant partie de la résolution PP-151;
- L'apparence architecturale du bâtiment tend à rencontrer les vues en perspective de

- l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-151;
- L'aménagement de terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-151.

Lettre de garantie bancaire

Préalablement à l'émission du permis, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 10 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues au PP-151.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme, permis et inspection recommande de donner suite à la demande afin :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), la « Résolution numéro PP-151 » sur le projet particulier visant à permettre l'usage I.2 « industrie moyenne » (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36^e Avenue.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003205254.

La Division de l'urbanisme, permis et inspection se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet permet de conserver une entreprise en croissance dans un secteur d'emplois;
- Le projet permet d'agrandir et de rénover un bâtiment qui autrement ne possède pas de qualité architecturale particulière;
- Le projet propose une apparence architecturale soignée;
- Le projet permet de fournir une aire de stationnement pour sept véhicules;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 8 septembre 2023
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 14 septembre 2023
Joseph ARAJ, 14 septembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-09-14



Dossier # : 1235909009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément à la recommandation favorable du Comité d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement à la localisation en cour avant et aux dimensions des boîtiers de distribution électrique requis pour l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques pour un bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot numéro 2 385 360.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 3 novembre 2023, il est recommandé :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant aux articles 138 et 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la localisation, la hauteur et le volume d'un boîtier de distribution électrique pour un bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003318040, tel qu'illustré sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 31 octobre 2023, à savoir :

- Permettre un boîtier de distribution électrique localisé en cour avant, au lieu d'une autre cour (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 138);
- Permettre un boîtier de distribution électrique à une distance d'au moins 2,90 mètres de l'emprise de la voie publique de l'avenue Gilbert-Barbier, au lieu de 7,5 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, au lieu de 1,6 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'un volume maximal de 9,15 m³ au lieu de 1,5m³ (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140).

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande d'assujettir la demande de dérogations mineures aux conditions suivantes :

- Aménager un écran composé de végétaux (haie, arbustes ou autres végétaux) d'une hauteur maximale de 1,2 mètre afin de dissimuler les équipements de l'emprise de la

voie publique;

- Les végétaux doivent être entretenus et maintenus en état de viabilité tant que le boîtier de distribution électrique sera maintenu sur l'emplacement;
- Le revêtement du boîtier de distribution électrique doit être recouvert d'un enduit ou d'une pellicule pour contrer les graffitis;
- L'emplacement destiné à recevoir les boîtiers de distribution électrique ne doit pas occasionner la coupe ou le déplacement d'un arbre présent sur le site.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Malgré que la réglementation de zonage intègre des dispositions souples pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur un terrain privé, ces dispositions ne comprennent pas de distinction entre une borne de recharge de niveau 3 (rapide 50 à 300 kW en courant continu) et une borne de recharge de niveau 2 (7 à 20 kW en courant alternatif), lesquelles requièrent une desserte en électricité différente;
- Les bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sont nécessaires afin d'accélérer la transition vers les véhicules moins polluants. L'alimentation électrique nécessaire pour desservir les bornes rapides requiert des boîtiers de distribution électrique de grande puissance dont les dimensions sont supérieures aux normes prescrites au zonage;
- Les boîtiers de distribution électrique projetés doivent être installés dans un rayon limité des bornes de recharge et du point de raccordement à Hydro Québec, ce qui limite grandement leur localisation sur le terrain. Par ailleurs, comme les bornes sont destinées pour desservir le grand public, elles doivent être situées dans un espace visible, accessible et sécuritaire, ce qu'offre l'aire de stationnement en cour devant du bâtiment visé;
- Les dérogations ne compromettent pas l'application d'autres dispositions réglementaires;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures.

Adopté

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-14 12:07

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1235909009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément à la recommandation favorable du Comité d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement à la localisation en cour avant et aux dimensions des boîtiers de distribution électrique requis pour l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques pour un bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot numéro 2 385 360.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection a reçu une demande de dérogations mineures portant le numéro 3003318040 visant un bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot numéro 2 385 360 du cadastre du Québec, dans le District de Rivière-des-Prairies.

Le projet visé déroge aux articles suivants du Règlement de zonage (RCA09-Z01) :

- Article 138 : Localisation d'un boîtier de distribution électrique.
- Article 140 : Dimensions d'un boîtier de distribution électrique

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA04 11 05 0136 (4 mai 2004) : Adoption de la résolution numéro PP-8 intitulée « Projet particulier de construction, de modification et d'occupation de cinq (5) bâtiments commerciaux situés sur un emplacement formé par le quadrilatère délimité par le boulevard Maurice-Duplessis, l'avenue Gilbert-Barbier, par la rue André-Arnoux et par l'avenue Fernand-Gauthier » (dossier 1042398007).

DESCRIPTION

Projet

La présente demande vise un bâtiment commercial situé à l'angle du boulevard Maurice-Duplessis et de l'avenue Gilbert-Barbier. Il s'agit du bâtiment occupé par le Canadian Tire. Le bâtiment a été construit en 2001 en fond de lot avec stationnement en façade, implantation typique de quelques autres grandes surfaces commerciales construites dans le secteur.

Avec les autorisations du propriétaire du site, l'entreprise Flo, concepteur et opérateur de systèmes de charge pour véhicules électriques, souhaite installer 4 bornes de recharge rapide (4 x 100 kW) dans l'aire de stationnement située en cour avant du bâtiment

commercial. La localisation des bornes de recharge est prévue près de la voie d'accès donnant sur l'avenue Gilbert-Barbier, laquelle est grevée d'une servitude de droit de passage en faveur des propriétés voisines.

L'encadrement réglementaire relatif aux bornes de recharge pour véhicules électriques a été ajouté au Règlement de zonage de l'arrondissement en 2021, lors d'une modification intégrant plusieurs dispositions relatives à la transition écologique. Une borne de recharge est autorisée dans toutes les cours, à une distance minimale de 1,5 mètre d'une limite latérale et 3 mètres de l'emprise de la voie publique. La localisation projetée des bornes de recharge est conforme aux dispositions applicables.

Toutefois, considérant l'alimentation électrique requise pour desservir les bornes de recharge installées indépendamment du bâtiment principal, des boîtiers de distribution électrique doivent également être installés sur le terrain visé. Selon l'article 138 du Règlement de zonage, un boîtier de distribution électrique ne peut être installé en cour avant et doit respecter une distance de la voie publique équivalent à la marge de recul avant secondaire prescrite dans la zone. Dans le cas visé, cette distance est de 7,5 mètres. Par ailleurs, l'article 140 de ce règlement prescrit une hauteur maximale de 1,6 mètre et un volume maximal de 1,5 m³ pour ce type d'équipement.

Selon les documents soumis par l'entreprise Flo, les équipements requis pour alimenter les bornes de recharge rapide doivent être situés près des bornes de recharge en cour avant et près du point de raccordement au réseau Hydro-Québec de l'avenue Gilbert-Barbier. L'installation des équipements est prévue dans l'espace actuellement occupé par des cases de stationnement de l'aire de stationnement du bâtiment commercial visé. De plus, les équipements requis ont les spécifications suivantes :

Cabinet électrique double :

- Hauteur : 2,32 mètres
- Volume : $5,25 \text{ m}^3 + 3,86 \text{ m}^3 = 9,12 \text{ m}^3$

Transformateur sur socle :

- Hauteur : 1,83 mètre
- Volume : 2,96 m³

Le tout est illustré sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 31 octobre 2023.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve dans la zone 491 dans laquelle les classes d'usages C.1 (commerce de service et de voisinage), C.2 (commerce et service artériel), C.3 (commerce et service de grande superficie) et C.9 (poste d'essence) sont autorisées.

Le projet répond aux normes relatives aux accessoires, telles qu'apparaissant aux chapitres 7 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), excepté les articles 138 et 140 de ce règlement.

Description des dérogations mineures

- Permettre un boîtier de distribution électrique localisé en cour avant, au lieu d'une autre cour (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 138);
- Permettre un boîtier de distribution électrique à une distance d'au moins 2,90 mètres de l'emprise de la voie publique de l'avenue Gilbert-Barbier, au lieu de 7,5 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'une hauteur maximale de 2,5 mètres,

- au lieu de 1,6 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'un volume maximal de 9,15 m³ au lieu de 1,5 m³ (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant aux articles 138 et 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la localisation, la hauteur et le volume d'un boîtier de distribution électrique pour un bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003318040, tel qu'illustré sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 31 octobre 2023, à savoir :

- Permettre un boîtier de distribution électrique localisé en cour avant, au lieu d'une autre cour (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 138);
- Permettre un boîtier de distribution électrique à une distance d'au moins 2,90 mètres de l'emprise de la voie publique de l'avenue Gilbert-Barbier, au lieu de 7,5 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, au lieu de 1,6 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'un volume maximal de 9,15 m³ au lieu de 1,5m³ (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140).

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande d'assujettir la demande de dérogations mineures aux conditions suivantes :

- Aménager un écran composé de végétaux (haie, arbustes ou autres végétaux) d'une hauteur maximale de 1,2 mètre afin de dissimuler les boîtiers de distribution électrique de l'emprise de la voie publique;
- Les végétaux composant l'écran végétal doivent être entretenus et maintenus en état de viabilité tant que les boîtiers de distribution électrique seront maintenus sur l'emplacement;
- L'emplacement destiné à recevoir les boîtiers de distribution électrique ne doit pas occasionner la coupe ou le déplacement d'un arbre présent sur le site;
- Le revêtement du boîtier de distribution électrique doit être recouvert d'un enduit ou d'une pellicule pour contrer les graffitis.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Malgré que la réglementation de zonage intègre des dispositions souples pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur un terrain privé, ces dispositions ne comprennent pas de distinction entre une borne de recharge de niveau 3 (rapide 50 à 300 kW en courant continu) et une borne de recharge de niveau 2 (7 à 20 kW en courant alternatif), lesquelles requièrent une desserte en électricité différente;
- Les bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sont nécessaires afin d'accélérer la transition vers les véhicules moins polluants. L'alimentation électrique nécessaire pour desservir les bornes rapides requiert des boîtiers de distribution électrique de grande puissance dont les dimensions sont supérieures aux normes

prescrites au zonage;

- Les boîtiers de distribution électrique projetés doivent être installés dans un rayon limité des bornes de recharge et du point de raccordement à Hydro-Québec, ce qui limite grandement leur localisation sur le terrain. Par ailleurs, comme les bornes sont destinées pour desservir le grand public, elles doivent être situées dans un espace visible, accessible et sécuritaire, ce qu'offre l'aire de stationnement en cour avant du bâtiment visé;
- Les dérogations ne compromettent pas l'application d'autres dispositions réglementaires;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 3 novembre 2023.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melany ROY
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-12

Luc CASTONGUAY
Directeur, Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1235909011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement aux dimensions des boîtiers de distribution électrique requis pour l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, pour un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 4 110 273.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 3 novembre 2023, il est recommandé :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la hauteur et au volume d'un boîtier de distribution électrique pour un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003317087, tel qu'illustré sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 31 octobre 2023 et du 3 novembre 2023, à savoir :

- Permettre un boîtier de distribution électrique d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, au lieu de 1,6 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'un volume maximal de 9,15 m³ au lieu de 1,5m³ (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140).

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande

d'assujettir la demande de dérogations mineures aux conditions suivantes :

- Aménager un écran composé de végétaux (haie, arbustes ou autres végétaux) d'une hauteur maximale de 1,2 mètre afin de dissimuler les équipements de l'emprise de la voie publique;
- Les végétaux doivent être entretenus et maintenus en état de viabilité tant que le boîtier de distribution électrique sera maintenu sur l'emplacement;
- Le revêtement du boîtier de distribution électrique doit être recouvert d'un enduit ou d'une pellicule pour contrer les graffitis;

- L'emplacement destiné à recevoir les boîtiers de distribution électrique ne doit pas occasionner la coupe ou le déplacement d'un arbre présent sur le site.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Malgré que la réglementation de zonage intègre des dispositions souples pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur un terrain privé, ces dispositions ne comprennent pas de distinction entre une borne de recharge de niveau 3 (rapide 50 à 300 kW en courant continu) et une borne de recharge de niveau 2 (7 à 20 kW en courant alternatif), lesquelles requièrent une desserte en électricité différente;
- Les bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sont nécessaires afin d'accélérer la transition vers les véhicules moins polluants. L'alimentation électrique nécessaire pour desservir les bornes rapides requiert des boîtiers de distribution électrique de grande puissance dont les dimensions sont supérieures aux normes prescrites au zonage;
- Les boîtiers de distribution électrique projetés doivent être installés dans un rayon limité des bornes de recharge et du point de raccordement à Hydro-Québec, ce qui limite grandement leur localisation sur le terrain. Par ailleurs, comme les bornes sont destinées pour desservir le grand public, elles doivent être situées dans un espace visible, accessible et sécuritaire, ce qu'offre l'aire de stationnement du bâtiment visé;
- Les dérogations ne compromettent pas l'application d'autres dispositions réglementaires;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures.

Adopté

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-14 19:59

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1235909011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement aux dimensions des boîtiers de distribution électrique requis pour l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, pour un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 4 110 273.

CONTENU**CONTEXTE**

La Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection a reçu une demande de dérogations mineures portant le numéro 3003317087 visant un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 4 110 273 du cadastre du Québec, dans le District de Pointe-aux-Trembles.

Le projet visé déroge à l'article suivant du Règlement de zonage (RCA09-Z01) :

- Article 140 : Dimensions d'un boîtier de distribution électrique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA07 30 09 0345 – 4 septembre 2007 : Dérogations mineures relativement à l'alignement de construction, à la localisation d'une aire de chargement et d'une aire de stationnement, au dégagement minimal d'une aire de stationnement sur son périmètre et à la hauteur d'une clôture et d'un muret, afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment commercial projeté au 3500, boulevard du Tricentenaire (anciennement situé au 12625, rue Sherbrooke Est) (dossier 1073469016).

CA07 30 09 0349 - 4 septembre 2007 : PIIA - Approbation des plans relatifs à l'implantation dans le cadre des travaux de reconstruction d'un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire (anciennement situé au 12625, rue Sherbrooke Est) (dossier 1073469015).

DESCRIPTION**Projet**

La présente demande vise un bâtiment commercial situé sur le boulevard du Tricentenaire, près de la rue Sherbrooke. Il s'agit du bâtiment occupé par le Canadian Tire, lequel a été reconstruit en 2007 à la suite d'un incendie majeur. Considérant le lotissement effectué suivant les approbations liées à la reconstruction de ce bâtiment, l'aire de stationnement située face à la rue Sherbrooke est considérée comme faisant partie d'une autre cour (latérale), et n'est par conséquent pas considérée en cour avant.

Avec les autorisations du propriétaire du site, l'entreprise Flo, concepteur et opérateur de systèmes de charge pour véhicules électriques, souhaite installer 4 bornes de recharge rapide (4 x 100 kW) dans l'aire de stationnement située entre le bâtiment commercial et la rue Sherbrooke.

L'encadrement réglementaire relatif aux bornes de recharge pour véhicule électrique a été ajouté au Règlement de zonage de l'arrondissement en 2021, lors d'une modification intégrant plusieurs dispositions relatives à la transition écologique. Une borne de recharge est autorisée dans toutes les cours, à une distance minimale de 1,5 mètre d'une limite latérale et 3 mètres de l'emprise de la voie publique. La localisation projetée des bornes de recharge est conforme aux dispositions applicables.

Toutefois, considérant l'alimentation électrique requise pour desservir les bornes de recharge installées indépendamment du bâtiment principal, des boîtiers de distribution électrique doivent également être installés sur le terrain visé. Selon l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), un boîtier de distribution électrique doit avoir une hauteur maximale de 1,6 mètre et un volume maximal de 1,5 m³.

Selon les documents soumis par l'entreprise Flo, les équipements requis pour alimenter les bornes de recharge rapide doivent être situés près des bornes de recharge prévues dans l'aire de stationnement du bâtiment commercial et près du point de raccordement au réseau Hydro-Québec de la rue Sherbrooke. L'installation des équipements est prévue dans l'espace actuellement occupé par des cases de stationnement de l'aire de stationnement du bâtiment commercial visé. De plus, les équipements requis ont les spécifications suivantes :

Cabinet électrique double :

- Hauteur : 2,32 mètres
- Volume : $5,25 \text{ m}^3 + 3,86 \text{ m}^3 = 9,12 \text{ m}^3$

Contrairement à une demande similaire déposée en même temps pour le site du 7555, boulevard Maurice-Duplessis (dossier 1235909009), aucun transformateur sur socle n'est requis pour cet emplacement. L'alimentation électrique peut être effectuée en souterrain.

Le tout est illustré sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 31 octobre 2023 et du 3 novembre 2023.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve dans la zone 272 dans laquelle les classes d'usages C.1 (commerce de service et de voisinage), C.2 (commerce et service artériel), C.3 (commerce et service de grande superficie), C.5 (hébergement hôtelier), C.6 (bar et débit de boissons), C.7 (salle de réception, de danse ou de spectacle), C.9 (poste d'essence) et P.1 (institutions locales) sont autorisées.

Le projet répond aux normes relatives aux accessoires, telles qu'apparaissant aux chapitres 7 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), excepté l'article 140 de ce règlement.

Description des dérogations mineures

- Permettre un boîtier de distribution électrique d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, au lieu de 1,6 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'un volume maximal de 9,15 m³ au lieu de 1,5 m³ (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la hauteur et au volume d'un boîtier de distribution électrique pour un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003317087, tel qu'illustré sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 31 octobre 2023 et du 3 novembre 2023, à savoir :

- Permettre un boîtier de distribution électrique d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, au lieu de 1,6 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'un volume maximal de 9,15 m³ au lieu de 1,5m³ (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140).

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande d'assujettir la demande de dérogations mineures aux conditions suivantes :

- Aménager un écran composé de végétaux (haie, arbustes ou autres végétaux) d'une hauteur maximale de 1,2 mètre afin de dissimuler les boîtiers de distribution électrique de l'emprise de la voie publique de la rue Sherbrooke;
- Les végétaux doivent être entretenus et maintenus en état de viabilité tant que les boîtiers de distribution électrique seront maintenus sur l'emplacement;
- L'emplacement destiné à recevoir les boîtiers de distribution électrique ne doit pas occasionner la coupe ou le déplacement d'un arbre présent sur le site;
- Le revêtement du boîtier de distribution électrique doit être recouvert d'un enduit ou d'une pellicule pour contrer les graffitis.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Malgré que la réglementation de zonage intègre des dispositions souples pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur un terrain privé, ces dispositions ne comprennent pas de distinction entre une borne de recharge de niveau 3 (rapide 50 à 300 kW en courant continu) et une borne de recharge de niveau 2 (7 à 20 kW en courant alternatif), lesquelles requièrent une desserte en électricité différente;
- Les bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sont nécessaires afin d'accélérer la transition vers les véhicules moins polluants. L'alimentation électrique nécessaire pour desservir les bornes rapides requiert des boîtiers de distribution électrique de grande puissance dont les dimensions sont supérieures aux normes prescrites au zonage;
- Les boîtiers de distribution électrique projetés doivent être installés dans un rayon limité des bornes de recharge et du point de raccordement à Hydro-Québec, ce qui limite grandement leur localisation sur le terrain. Par ailleurs, comme les bornes sont destinées pour desservir le grand public, elles doivent être situées dans un espace visible, accessible et sécuritaire, ce qu'offre l'aire de stationnement du bâtiment visé;
- Les dérogations ne compromettent pas l'application d'autres dispositions réglementaires;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas un élément causant un préjudice au voisinage;

- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 3 novembre 2023.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-12

Melany ROY
conseiller(ere) en aménagement

Luc CASTONGUAY
Directeur, Direction du développement du
territoire et études techniques

**Dossier # : 1233163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2023. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2023.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA23-(C-4.1)-002-G** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA23-(RCA22-30105)-001-G** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA23-(P-1)-001-G** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-

Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA23-(RCA09-Z01)-001-G** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA23-(P-3)-001-G** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 21:16

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2023. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur les nuisances, RCA22-30105, article 51;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315 (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 11 0393 du 7 novembre 2023 - Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2023. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et

d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2023.

JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au cœur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec une diversité d'artistes. La vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, comme indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales en vigueur, advenant le cas, relié à la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans un journal sur le territoire de l'arrondissement et sur le

site web.

L'arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification des ressources. Réalisation des événements selon le tableau de la programmation. Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 novembre 2023
Chantale BROUILLETTE, 13 novembre 2023
Julie BOISVERT, 10 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie CLOUTIER
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
Directrice

Le : 2023-11-10



Dossier # : 1236552002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-030 afin d'autoriser l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite de 7 mètres près du 11531, rue Victoria - district de Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- d'édicter l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-030 autorisant l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 7 mètres, près du 11531, rue Victoria - district de Pointe-aux-Trembles;
- de conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 20:16

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236552002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-030 afin d'autoriser l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite de 7 mètres près du 11531, rue Victoria - district de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

DDS : 23-284528

Une requête nous a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite.

La requérante est locataire au 11531, rue Victoria (district de Pointe-aux-Trembles). Elle possède un véhicule et ne dispose pas de stationnement hors rue. Par conséquent, il lui est souvent difficile de trouver une place à une courte distance de son domicile.

La requérante souffre d'une déficience respiratoire, ce qui la limite à un déplacement de 50 mètres et moins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile de la requérante, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite de 7 mètres en tout temps près du 11531, rue Victoria.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, la requérante est admissible pour l'obtention d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 afin d'améliorer le caractère universellement accessible de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du présent sommaire par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 14 novembre 2023
Julie BOISVERT, 13 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIARDETTI
agent(e) technique en circulation &

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur - Direction du développement du

Le : 2023-11-12

stationnement - tp - hdu

territoire et études techniques



Dossier # : 1236552003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-031 afin d'autoriser le retrait d'un espace de débarcadère pour personnes à mobilité réduite situé près du 10170, 5e Rue - district de La Pointe-aux-Prairies et d'abroger l'ordonnance OCA22-(C-4.1)-005.

Il est recommandé :

- d'édicter l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-031 afin d'autoriser le retrait d'un espace de débarcadère pour personnes à mobilité réduite situé près du 10170, 5e Rue - district de La Pointe-aux-Prairies et d'abroger l'ordonnance OCA22-(C-4.1)-005;
- de conserver en place toute autre signalisation existante.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-20 20:50

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236552003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-031 afin d'autoriser le retrait d'un espace de débarcadère pour personnes à mobilité réduite situé près du 10170, 5e Rue - district de La Pointe-aux-Prairies et d'abroger l'ordonnance OCA22-(C-4.1)-005.

CONTENU**CONTEXTE**

Retirer le débarcadère pour personnes à mobilité réduite près du 10170, 5e Rue - district de La Pointe-aux-Prairies.

Il existe une zone de stationnement interdit dans l'intersection située dans la même zone et à une distance acceptable qui peut servir de débarcadère pour personne à mobilité réduite. La personne à mobilité réduite peut utiliser cette espace pour ses déplacements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ce dossier décisionnel abroge le dossier décisionnel 1224281011, ainsi que l'ordonnance OCA22-(C-4.1)-005.

DESCRIPTION

Suite à l'analyse de la procédure suivante : traitement des demandes d'espace de stationnement et de débarcadère à l'usage des personnes à mobilité réduite sur le domaine public article 4.1; (mise à jour 17 juillet 2018), "il ne doit y avoir aucun espace disponible d'aide aux déplacements existants sur le domaine public à une distance acceptable". Il est recommandé de retirer le débarcadère situé près du 10170, 5e Rue - district de La Pointe-aux-Prairies.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant n'est pas admissible pour l'obtention d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le retrait des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 novembre 2023
Dalila FLEURANT, 16 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIARDETTI
agent(e) technique en circulation &

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur - Direction du développement du

Le : 2023-11-16

stationnement - tp - hdu

territoire et études techniques



Dossier # : 1235298004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un membre du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un mandat débutant le 5 décembre 2023 et se terminant le 4 avril 2025.

Il est recommandé :

- de désigner Madame _____ ou Monsieur _____ ,
citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à titre
de membre du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-
Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un mandat débutant le 5 décembre 2023 et se
terminant le 4 avril 2025.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-11-29 17:39

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235298004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un membre du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat débutant le 5 décembre 2023 et se terminant le 4 avril 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est doté d'une planification stratégique 2021-2031 qui place la transition écologique comme une des cinq grandes orientations stratégiques. Un des objectifs de ce plan est de créer des partenariats solides et collaborer étroitement avec les acteurs clés de la transition écologique. La création d'un comité de la transition écologique va permettre de rassembler différentes parties prenantes pour soutenir l'arrondissement dans l'adoption d'initiatives innovantes et mobilisatrices qui répondent aux besoins de l'arrondissement en matière de transition écologique. Le comité de la transition écologique a pour fonction de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur des dossiers liés à la transition écologique. Ce comité se compose de :

- deux personnes citoyennes de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- une personne représentante d'un organisme du réseau scolaire;
- deux personnes représentantes d'organismes en environnement;
- une personne représentant le milieu économique.

La présidence du comité de la transition écologique est assumée d'office par un membre du conseil d'arrondissement.

Deux membres du personnel de l'arrondissement, représentant la Direction des travaux publics et la Direction du développement du territoire et des études techniques, siégeront également au comité de la transition écologique, sans droit de vote.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 04 0108 - 4 avril 2023 - Désigner - Membres - Comité - Transition écologique - Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Mandat - Débutant - 4 avril 2023
CA22 3012 0388 - 6 décembre 2022 - Adoption - Avec modification - du Règlement numéro RCA22-30109 intitulé« Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-

Prairies-Pointe-aux-Trembles

CA21 30 06 0164 - 1er juin 2021 - Adoption de la Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

DESCRIPTION

Sur les sept (7) membres du comité de la transition écologique, quatre (4) postes sont comblés par des personnes représentant des organisations ou institutions locales, un (1) poste est comblé par une personne résidente de l'arrondissement et un (1) poste est comblé par un (1) membre du conseil d'arrondissement nommé(e) d'office à la présidence du comité de la transition écologique.

Le présent dossier vise la désignation d'un (1) membre citoyen(ne) pour combler un poste vacant.

Il est donc proposé de le (la) nommer comme membre citoyen(ne) du comité de la transition écologique pour un mandat débutant le 5 décembre 2023 et se terminant le 4 avril 2025.

JUSTIFICATION

La nomination des sept (7) membres est nécessaire afin d'être conforme au Règlement RCA22-30109 intitulé « Règlement sur la création, la constitution, composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique ». qui assure la conformité de la composition du comité de la transition écologique. Le rôle et la quantité des membres, des invités et des observateurs y sont clairement définis afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les priorités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 19, tel que mentionné dans la pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présente nomination au comité de la transition écologique sera annoncée par l'équipe des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude JETTE-LALONDE
Agente de recherche en développement
durable

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-11-15



Dossier # : 1234860010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit, madame Nathalie Pierre-Antoine, madame Daphney Colin, ainsi que madame Marie-Claude Baril.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2023-11-23 17:34

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234860010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* les conseillères d'arrondissement ont l'obligation de déposer leur déclaration d'intérêt pécuniaires lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement..

"357. Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

358. Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les conseillères d'arrondissement ont l'obligation de déposer au conseil d'arrondissement leur déclaration d'intérêt pécuniaires dans les 60 jours qui suivent leurs proclamation d'élection. Puisqu'aucune séance du conseil n'est prévue en janvier, il y a lieu de déposer les déclarations à la séance ordinaire du 5 décembre 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'une procédure administrative en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-21

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe